

An aerial photograph of a bridge tower under construction. The tower is a tall, A-shaped concrete structure. A large red crane is positioned on top of the tower. The base of the tower is surrounded by a grid of steel reinforcement. The background is a hazy, foggy landscape. The text 'AUTORITÉ DU PONT WINDSOR-DÉTROIT' is overlaid on the left side of the image. Below it, the word 'RAPPORT' is written in large, bold, white letters. At the bottom, the years '2022' and '2023' are stacked vertically, followed by the word 'ANNUEL' in large, bold, white letters.

AUTORITÉ DU PONT
WINDSOR-DÉTROIT
RAPPORT
2022
2023
ANNUEL

CONTENTS

| | | | |
|---------|---|---------|--|
| Page 01 | — Reconnaissance Des Terres | Page 27 | — Avancement De La Construction |
| Page 02 | — Un Mot Du Président | Page 34 | — Engagement |
| Page 04 | — Messages De L'équipe De Direction | Page 36 | — Durabilité |
| Page 08 | — À Propos De Nous | Page 42 | — 2022-2023 résultats financiers |
| Page 12 | — Divisions de l'APWD | Page 49 | — Rapport de l'auditeur indépendant |
| Page 14 | — Comités de l'APWD | Page 52 | — États financiers |
| Page 16 | — Rapport D'examen Spécial | Page 58 | — Notes complémentaires aux états financiers |
| Page 18 | — Inclusion, Diversité, Équité Et Accessibilité | Page 75 | — État des contributions canadiennes et état des contributions canadiennes non récupérées |
| Page 20 | — Récompenses | Page 76 | — Rapport de l'auditeur indépendant |
| Page 22 | — Objectifs Stratégiques | Page 79 | — Notes afférentes à l'état des contributions canadiennes et à l'état des contributions canadiennes non récupérées |
| Page 24 | — Survol Du Projet | Page 84 | — Contactez-nous |

RECONNAISSANCE DES TERRES

Nous reconnaissons que les terrains où le projet de Pont international Gordie-Howe est construit se trouvent sur le territoire anichinabé. Les Anichinabés de la région de Windsor sont connus sous le nom de Conseil des Trois Feux et regroupent les Nations Ojibwé, Odawa et Potawatomi. Ce territoire a également servi de lieu de refuge à la Nation huronne-wendat.

UN MOT DU PRÉSIDENT



Tim Murphy
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'T Murphy'.

Twitter: @TJHisLaw

LinkedIn: [linkedin.com/in/tjmurphy1959](https://www.linkedin.com/in/tjmurphy1959)

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (WDBA) est responsable de la réalisation et de l'exploitation du nouveau Pont international Gordie-Howe. Au cours de l'exercice 2022-2023, la construction a progressé sur les quatre composantes du projet, alors que nous avons continué à cultiver et à entretenir des relations avec les acteurs qui exercent des responsabilités directes et qui contribuent de manière significative à la réussite du projet du Pont international Gordie-Howe.

Parmi eux, notre partenaire du secteur privé, Bridging North America, notre ministère de portefeuille, Infrastructure Canada, le copropriétaire du pont, l'État du Michigan, l'Autorité internationale, nos organisations partenaires au Canada et aux États-Unis, les représentants des Premières Nations, ainsi que les membres des communautés avoisinantes, les parties prenantes et les chefs d'entreprise de Windsor et de Détroit. J'exprime ma plus sincère gratitude à chacun d'entre vous.

Le conseil d'administration de l'APWD a accueilli trois nouveaux membres cette année, ce qui a permis d'élargir l'éventail des compétences nécessaires pour superviser efficacement ses activités. Ces activités sont parfaitement résumées dans les résultats obtenus sous la direction de l'équipe de direction de l'APWD en ce qui concerne les objectifs stratégiques 2022-2023 de la société, qui figurent aux pages 22 et 23 du présent rapport annuel.

Je tiens à saluer les efforts du personnel de l'APWD pour sa passion, son sens de l'innovation et son dévouement. Collaborant dans un environnement de confiance, de professionnalisme et de soutien mutuel, les membres du personnel de l'APWD apportent des perspectives, des expériences et des compétences diverses à la mise en œuvre de ce système de transport frontalier essentiel.

Le Pont international Gordie-Howe est le projet d'infrastructure le plus important et le plus ambitieux le long de la frontière canado-américaine. Il s'agit d'un pont synonyme de prospérité et d'un monument historique qui encouragera la croissance économique grâce à la circulation efficace des personnes et des marchandises, soutiendra les chaînes d'approvisionnement grâce à la toute première interconnexion d'autoroute à autoroute dans la zone commerciale Windsor-Détroit et, en tant qu'exemple d'infrastructure durable, contribuera à un environnement plus propre et protégera les communautés des impacts du changement climatique. Nous sommes fiers de tout ce que l'APWD a accompli au cours de l'exercice 2022-2023 et nous sommes prêts à accomplir des progrès et des succès continus dans les années à venir.

MESSAGES DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION



Heather Grondin
Vice-présidente, Affaires générales et relations extérieures

Au cours de l'exercice 2022-2023, nous avons continué à renforcer les relations avec les partenaires, les parties prenantes, les communautés autochtones et les communautés locales de Windsor et de Détroit. Travailler avec un groupe de personnes aussi diversifié nous a offert des occasions inégalées de nous engager sur des questions importantes et de consulter et collaborer sur des initiatives qui auront un impact positif sur la région aujourd'hui et à l'avenir.

Cette année, nous sommes arrivés à mi-parcours de la mise en œuvre de notre Plan d'avantages pour la communauté, d'une durée de cinq ans, et nous sommes incroyablement fiers de voir comment les initiatives et les investissements réalisés dans le cadre de ce programme ont un impact positif sur les personnes qui vivent et travaillent dans la région de Windsor-Détroit.

Alors que nous célébrons une nouvelle année de succès, nous nous réjouissons également à la perspective de l'ouverture du pont à la circulation. En collaboration avec BNA, les agences frontalières canadiennes et américaines, les agences de transport provinciales et étatiques, les services d'urgence et les municipalités locales, nous nous assurons d'être prêts à accueillir les voyageurs dès le premier jour d'exploitation.

Ce projet a toujours été plus qu'un simple pont. Il rassemble des communautés, des nations et des personnes.

Grâce à la collaboration avec notre partenaire du secteur privé, BNA, 2022-2023 a été l'année la plus occupée à ce jour pour le projet.

L'installation d'acier de construction, l'enveloppe des bâtiments et les travaux de services publics sont des exemples des progrès réalisés sur les deux des plus grands points d'entrée le long de la frontière terrestre entre le Canada et les États-Unis, car les travaux sur tous les bâtiments des deux complexes sont en cours.

À l'échangeur du Michigan, trois des quatre ponts routiers sont désormais rouverts à la circulation. Les équipes ont continué à démolir et à reconstruire les autres ponts routiers et piétonniers qui enjambent l'I-75. De plus, la construction des bretelles reliant l'I-75 et le futur point d'entrée américain progresse à grands pas.

Pendant que ces travaux et d'autres activités de construction progressent, notre équipe environnementale continue de travailler avec diligence pour établir et contrôler les objectifs de durabilité de l'entreprise. Cela inclut la création d'un groupe de travail de l'APWD sur les déclarations financières liées au climat, l'achèvement des clôtures d'exclusion le long du point d'entrée canadien pour protéger les espèces en péril et la première phase de l'encapsulation de la digue du pont canadien.



Grant Hilbers
Vice-président, Ingénierie

L'exercice 2022-2023 a apporté des réalisations importantes pour le Pont international Gordie-Howe, y compris le début de la construction du tablier du pont au-dessus de la rivière Détroit.

L'installation des haubans est également en cours, ce qui met en évidence cet élément clé de la conception du pont. Une fois achevé, le Pont international Gordie-Howe sera le plus long pont à haubans en Amérique du Nord.

Les tours continuent de s'élever jusqu'à leur hauteur totale de 220 m (722 pi). Les tours ont terminé l'année fiscale en atteignant une hauteur vénérable de plus de 167 m (550 pi). Chaque jour, nous nous rapprochons du moment où cette merveille d'ingénierie passera de la conception avec des plans et des rendus à la réalité avec du béton et de l'acier.



Zaher Yousif
Vice-président associé, ingénieur en chef des ponts



Vicky Tuquero
Avocate générale

Les progrès réalisés dans le cadre de ce projet sont le résultat direct d'une équipe talentueuse et très motivée, d'une culture positive et d'une collaboration entre les différents départements.

Cette année, l'APWD a continué à développer ses activités en mettant l'accent sur la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité, ainsi que sur la promotion d'une expérience positive pour les employés. Cela comprenait l'introduction d'un comité interne sur l'équité salariale et d'une nouvelle politique d'accessibilité. À l'APWD, nous nous efforçons de créer un environnement où chacun est le bienvenu.

L'équipe juridique de l'APWD a joué un rôle important dans la gouvernance de BNA en supervisant l'exécution du projet, en fournissant des conseils sur des questions juridiques canadiennes et américaines, en examinant les interprétations de l'accord de projet et en formulant des recommandations sur des questions commerciales.

À l'APWD, nous valorisons nos employés et leurs contributions alors qu'ensemble nous travaillons à l'achèvement du Pont international Gordie-Howe.

L'exercice 2022-2023 marque la neuvième année d'activité de l'APWD. Au cours de l'année, l'APWD a maintenu un engagement régulier avec son ministère de portefeuille, Infrastructure Canada, et le gouvernement du Canada, en mettant l'accent sur la gestion responsable des ressources publiques.

L'APWD a continué à affiner ses processus de planification financière et de contrôle des coûts en tirant parti de son système de comptabilité et de budgétisation et en utilisant des outils de veille stratégique pour améliorer encore les capacités déjà solides de l'organisation en matière d'analyse, de prévision et de contrôle des coûts. Cela a permis de continuer à gérer les ressources de manière appropriée.

L'APWD s'est engagée à faire preuve de transparence et de responsabilité financière dans le cadre de ce projet financé par les deniers publics, afin de veiller à ce que le contribuable canadien en ait pour son argent.



Kevin Wilkinson
Chef de la direction financière par intérim





À PROPOS DE NOUS

Qui nous sommes

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (WDBA) est la société d'État canadienne créée pour assurer la construction du Pont international Gordie-Howe entre Windsor en Ontario et Détroit au Michigan. Nous sommes responsables de la supervision du projet de notre partenaire du secteur privé, Bridging North America (BNA), et, en tant qu'opérateur du nouveau pont, l'APWD fixera et percevra les péages. L'APWD fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités, et elle est dirigée par son conseil d'administration.

Mandat et mission

En vertu de nos lettres patentes et de l'Accord de passage, l'APWD est responsable de l'exécution des obligations de l'Autorité pour le franchissement de frontière à titre de partie à l'Accord de passage et de la construction et de l'exploitation du Pont international Gordie-Howe. Nous y parvenons par le biais d'un accord de partenariat public-privé (PPP) conclu à l'issue d'un processus de passation de marchés.

Autorité internationale

L'Autorité internationale (AI) est composée de six membres, avec une représentation à parts égales du Canada et du Michigan. Deux membres sont nommés par le Canada, un par l'APWD et trois par le Michigan.

Les six membres de l'AI se sont réunis quatre fois au cours de l'exercice 2022-2023. Les membres, avec une représentation égale du Canada et du Michigan, sont :

Kristine Burr — Présidente, nommée par le Canada
David Alade — Directeur, nommé par le Michigan
Eddie Francis — Directeur, nommé par l'APWD

Michael D. Hayes — Directeur, nommé par le Michigan
Birgit M. Klohs — Directrice, nommée par le Michigan
Roy Norton — Directeur, nommé par le Canada

Conseil d'administration

L'APWD est dirigée par un président-directeur général (PDG) et gouvernée par un conseil d'administration dont les membres sont responsables de superviser les activités commerciales et les autres affaires de l'APWD. Le conseil d'administration est composé d'un maximum de neuf membres, dont le PDG. Tous les directeurs sont approuvés par le gouvernement du Canada, le PDG en poste pendant cinq ans et les directeurs en poste pendant une période maximale de quatre années.

Tim Murphy — Président
Jeff Allsop — Directeur
Karla Avis-Birch — Directrice
Marie Campagna — Directrice

Judi Cohen — Directrice
Helga Reidel — Directrice
Tim Smith — Directeur

Les membres sont issus de divers milieux et représentent les intérêts des parties prenantes et, ensemble, ils apportent la combinaison de compétences et d'expérience nécessaire pour guider la direction dans l'exécution du mandat de l'APWD. Le conseil d'administration a la responsabilité générale de superviser l'APWD, tient la direction responsable de l'accomplissement du mandat officiel de l'APWD et de la réalisation des objectifs de l'entreprise, et veille à ce que les risques importants pour l'entreprise soient identifiés et bien gérés. Il joue également un rôle important dans l'établissement de l'orientation stratégique de l'APWD et dans son alignement sur les priorités du gouvernement du Canada.

Le conseil d'administration s'est réuni 12 fois en 2022-2023.

Comité d'audit

Le comité d'audit est chargé de veiller à la transparence et à l'exactitude des rapports financiers, à l'efficacité des pratiques de gestion des risques, au contrôle interne et au respect des normes d'intégrité et de comportement de la société. Bien que le vérificateur général du Canada soit le vérificateur externe de la société, le comité d'audit supervise la fonction de vérification interne de l'APWD.

Le comité d'audit s'est réuni sept fois en 2022-2023.

| | |
|-----------------------------|------------------------------|
| Marie Campagna — Présidente | Jeff Allsop — Membre |
| Judi Cohen — Membre | Tim Murphy — Membre d'office |

Comité de communication et de sensibilisation

Le comité de communication et de sensibilisation assiste le conseil d'administration en ce qui concerne les stratégies de communication de l'APWD et les efforts de relations avec les parties prenantes.

Il s'agit d'un comité spécial qui ne s'est pas réuni au cours de cette période. Tous les documents ont été transmis directement au conseil d'administration si nécessaire.

| | | |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Judi Cohen — Présidente | Karla Avis-Birch — Membre | Tim Murphy — Membre d'office |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------|

Comité de gouvernance et des ressources humaines

Le comité de gouvernance et des ressources humaines est responsable de l'élaboration de pratiques de gouvernance d'entreprise efficaces et de la fourniture de conseils à l'APWD sur une série de questions relatives aux ressources humaines afin de s'assurer que des stratégies et des plans appropriés sont mis en place pour attirer, conserver et remplacer les employés. Le comité examinera également périodiquement la structure et la philosophie de rémunération de la société ainsi que ses politiques en matière de ressources humaines.

Le comité de gouvernance et des ressources humaines s'est réuni neuf fois en 2022-2023.

| | |
|---------------------------|------------------------------|
| Helga Reidel — Présidente | Tim Smith — Membre |
| Marie Campagna — Membre | Tim Murphy — Membre d'office |

Comité de résolution des problèmes

L'objectif principal du comité de résolution de problèmes est d'aider le conseil d'administration à fournir des orientations et à superviser la gestion des contrats.

Le comité de résolution des problèmes s'est réuni six fois en 2022-2023.

| | | | |
|-----------------------|----------------------|---------------------------|------------------------------|
| Tim Smith — Président | Jeff Allsop — Membre | Karla Avis-Birch — Membre | Tim Murphy — Membre d'office |
|-----------------------|----------------------|---------------------------|------------------------------|

Comité de préparation à l'exploitation

Le comité de préparation opérationnelle assiste, conseille et présente des recommandations au conseil d'administration sur les sujets concernant l'exploitation future du Pont international Gordie-Howe.

Le comité de préparation opérationnelle s'est réuni cinq fois en 2022-2023.

| | | | |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------|------------------------------|
| Karla Avis-Birch — Présidente | Judi Cohen — Membre | Helga Reidel — Membre | Tim Murphy — Membre d'office |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------|------------------------------|



DIVISIONS DE L'APWD

Direction générale

Le chef de la direction, ainsi que l'équipe de direction, supervise les opérations quotidiennes de l'APWD conformément aux directives du conseil d'administration.

Vacant — Chef de la direction

Heather Grondin — Vice-présidente, Affaires générales et relations extérieures

Grant Hilbers — Vice-président, ingénierie

Vicky Tuquero — Avocate générale

Kevin Wilkinson — Chef de la direction financière par intérim

Zaher Yousif — Vice-président associé, ingénieur en chef des ponts

Bureau du chef de la direction

Le bureau du chef de la direction assure l'harmonisation et la coordination de toutes les activités de l'APWD, qu'il s'agisse de l'entreprise ou des projets, afin de veiller à ce que l'organisation remplisse son mandat. Le bureau du chef de la direction assure la liaison directe de l'APWD avec le conseil d'administration, le cabinet du ministre responsable de notre société d'État, l'autorité internationale et nos partenaires de projet, en guidant ces relations cruciales.

Affaires générales et relations extérieures

Cette division est composée des services suivants : communication, relations avec les parties prenantes, relations avec la communauté et avantages pour la communauté, politique, relations avec le gouvernement, marketing et ventes, affaires exécutives, accès à l'information et protection de la vie privée, et préparation opérationnelle. L'équipe recueille et analyse les renseignements relatifs aux projets et à l'entreprise et les diffuse de manière crédible et convaincante. Elle informe le personnel, le public et les médias, discute avec des groupes et des individus ciblés, informe et rend compte aux parties prenantes, maintient la transparence, soutient la planification des activités à court et à long terme et aide d'autres départements de l'APWD à répondre à leurs besoins en matière d'engagement, de gestion des relations et de planification des opérations.



Génie

Cette équipe est responsable de la supervision de la conception et de la construction du projet, en travaillant avec les partenaires du projet pour examiner et approuver les conceptions afin qu'elles soient conformes à l'accord de projet et aux exigences techniques. De nombreuses disciplines sont impliquées dans ce département, notamment : le génie civil et les ponts, l'architecture, l'ingénierie du bâtiment (structurelle, électrique, mécanique), l'ingénierie des systèmes (sécurité et péage), la conformité environnementale, les services publics et les permis. De plus, l'équipe d'ingénierie exerce des responsabilités spécifiques pour assurer la santé et la sécurité du projet et de l'entreprise, la sécurité et la cybersécurité du projet et de l'entreprise, la gestion de la qualité du projet, la gestion des risques, la gouvernance et la reddition de comptes efficaces du projet et l'amélioration continue.

Bureau de l'avocate générale

Cette division s'efforce de fournir un service d'excellence dans les domaines suivants : affaires juridiques au Canada et aux États-Unis, acquisition de biens immobiliers aux États-Unis, affaires commerciales, assurances, solutions d'entreprise et ressources humaines. Elle veille au respect des exigences en matière d'audit et de réglementation en travaillant avec le conseil d'administration, le chef de la direction et l'équipe de l'APWD, ainsi qu'avec l'Autorité internationale. Elle fournit les outils permettant au personnel de travailler de manière efficace et efficiente et soutient le personnel par la gestion des talents, le recrutement, la rémunération et les avantages sociaux, ainsi que par la fourniture de services d'approvisionnement, la gestion des installations, de l'information et des technologies, et la gestion des actifs de l'entreprise.

Finances

Cette division aide la direction de l'APWD à prendre des décisions et à présenter des données financières. Elle assure la gestion financière et la présentation de rapports au sein de l'APWD, prépare les budgets et les prévisions, et fournit des rapports financiers au gouvernement du Canada et au public.

COMITÉS DE L'APWD

L'équipe des ressources humaines

Au cours de l'exercice 2022-2023, l'APWD a augmenté ses effectifs en personnel, en mode hybride et à distance, pour atteindre 106 employés répartis dans nos cinq divisions. L'APWD crée une culture d'entreprise qui est inclusive et qui connecte et engage le personnel, quel que soit son lieu de travail.

Le Comité de la culture d'entreprise de l'APWD :

- > est interfonctionnel et favorise la diversité et l'inclusion en veillant à ce qu'un large éventail de voix et de points de vue soit représenté
- > renforce la culture interne de l'APWD
- > soutient une culture florissante et inclusive, centrée sur les employés
- > conduit de manière proactive les questions relatives à la culture d'entreprise.

Comité politique de l'APWD :

- > participe à l'élaboration des politiques de l'entreprise et sert de groupe de consultation interfonctionnel s'efforçant d'améliorer l'élaboration de politiques spécifiques à l'APWD
- > soutient les responsables des politiques tout au long du processus de révision et d'élaboration des politiques
- > fournit des informations fondées sur les différentes optiques qui affectent WDBA et ses employés, tout en s'appuyant sur l'expertise, les antécédents et les perspectives de ses membres.



Santé et sécurité

La santé et la sécurité de nos employés, de nos partenaires et de nos communautés sont une priorité absolue pour l'APWD.

Grâce à la formation obligatoire de l'ensemble du personnel, l'APWD continue de souligner l'importance de la formation continue pour veiller à ce que le personnel sur site et dans les bureaux dispose des outils nécessaires pour rester vigilant et en sécurité sur le lieu de travail.

En reconnaissance de la culture de sécurité de l'APWD et de BNA, le projet du Pont international Gordie-Howe a reçu le prix John M. Beck pour la deuxième année consécutive de la part de l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA).

Le comité de santé et de sécurité au travail de l'APWD :

- > renforce les relations entre l'APWD et ses employés afin d'offrir un environnement de travail sûr et sain à l'ensemble du personnel
- > participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des éléments suivants :
 - > politiques en matière de santé et de sécurité
 - > procédures de travail
 - > programme de prévention des risques
 - > recommandations à l'équipe de direction de l'APWD.



RAPPORT D'EXAMEN SPÉCIAL

L'APWD a fait l'objet d'un examen spécial par le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) entre le 1er février 2021 et décembre 2021. Le processus d'examen spécial est mené au moins une fois tous les dix ans conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et examine les systèmes et les pratiques qui sont essentiels pour fournir à une société d'État l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés et contrôlés, que la gestion de ses ressources est économique et efficiente et que ses opérations sont menées efficacement. En 2022, l'APWD a accueilli favorablement les résultats de l'audit qui ont révélé que nous maintenons des systèmes et des pratiques nécessaires à l'accomplissement de notre mandat et liés, entre autres, à la gestion de notre accord de projet, à l'état de préparation opérationnelle et aux relations avec les parties prenantes et les actionnaires. Le BVG a constaté des lacunes dans les systèmes et les pratiques qui soutiennent la surveillance du conseil d'administration. Les domaines à améliorer étant notamment la nomination des membres des conseils d'administration, la mesure et le suivi des performances, et la gestion des risques de l'entreprise. L'APWD a élaboré et publié un plan d'action en réponse aux recommandations contenues dans le rapport.

Pour plus d'informations et pour consulter le rapport d'examen spécial, visitez le site gordiehoweinternationalbridge.com/fr/rapports-dentreprise.

INCLUSION, DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET ACCESSIBILITÉ

La culture de l'APWD célèbre et adopte les notions d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité. Au cours de l'exercice 2022-2023, nous avons élaboré un plan d'action pour offrir un solide programme de diversité, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité (IDEA) qui s'adresse aux employés en personne, hybrides et à distance.

Points forts de l'initiative IDEA en 2022-2023 :

- intégration de considérations relatives à l'IDEA dans tous les recrutements et toutes les politiques de l'APWD
- lancement d'une enquête sur la diversité, l'équité et l'inclusion à l'échelle de l'organisation afin de recueillir les réactions du personnel et les suggestions à intégrer dans les nouvelles initiatives
- participation à des événements soutenant les femmes et les filles dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) et de la formation professionnelle
- célébration de dates importantes comme le mois de l'histoire des Noirs, la journée nationale de la vérité et de la réconciliation et la journée internationale de la femme.

La politique d'accessibilité de WDBA a été approuvée par notre conseil d'administration en 2022, avec des engagements visant à :

- identifier et éliminer les obstacles et prévenir de nouveaux obstacles pour les personnes handicapées dans les domaines prioritaires décrits dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* afin d'atteindre l'objectif d'un lieu de travail pleinement inclusif.
- atteindre et, lorsque cela est raisonnable, s'efforcer de dépasser les engagements en matière d'accessibilité pour les employés, les personnes handicapées, les utilisateurs de données et les clients, comme établi dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

Pour plus de détails et pour consulter le plan d'accessibilité de l'APWD, visitez le site gordiehoweinternationalbridge.com/fr/Accessibilité.



➔ **106**
employés au total

➔ **50 %**
des membres de l'équipe de direction de l'APWD s'identifient comme des femmes

➔ **44 %**
des employés de l'APWD s'identifient comme des femmes

➔ **57 %**
des membres du conseil d'administration s'identifient comme des femmes

➔ **37 %**
des membres de l'équipe dirigeante de l'APWD (directeurs et cadres supérieurs) sont des femmes

➔ **26 %** des employés ayant répondu à l'enquête se sont identifiés comme étant autochtones ou appartenant à une minorité visible



Le comité de l'inclusion, de la diversité, de l'équité et de l'accessibilité de l'APWD :

- > encourage la création d'un environnement de travail respectueux, favorable et accueillant
- > fait la promotion des meilleures pratiques et lance des activités qui s'alignent sur les déclarations d'entreprise de l'APWD
- > contrôle la mise en œuvre du plan d'accessibilité pluriannuel de l'APWD.

L'APWD reste déterminée à constituer une main-d'œuvre équitable et continue à mettre en œuvre des stratégies qui reconnaissent l'importance de l'analyse comparative entre les sexes et de l'analyse plus (ACS+).

Grâce à des initiatives établies, notamment un comité interne sur l'équité salariale, l'APWD continue d'améliorer ses critères d'évaluation en matière de recrutement afin de veiller à ce que les objectifs en matière d'égalité des sexes soient atteints.

Le comité d'équité salariale de l'APWD :

- > crée un environnement de travail qui favorise l'égalité et l'équité pour tous les emplois, en étant sensible aux questions liées aux préjugés sexistes et à la sous-évaluation des catégories d'emplois féminins et veille à ce que l'APWD se conforme à la Loi sur l'équité salariale afin que tous les employés soient évalués sans distinction de sexe et rémunérés de manière équitable.

RÉCOMPENSES

L'équipe du projet du Pont international Gordie-Howe a eu l'honneur de recevoir cinq reconnaissances distinctes au cours de l'exercice 2022-2023.



Environmental Business Journal Project Merit Award pour le système de gestion de l'environnement (SGE) transfrontalier du projet.



Prix d'excellence du génie-conseil canadien pour le système de gestion environnementale (SGE) transfrontalier du projet.



Prix de l'ambassadeur du génie-conseil canadien pour l'expertise en génie canadien du projet.



Prix d'excellence Detroit Beacon de l'International Association of Business Communicators (IABC) pour l'équipe de communication d'entreprise de l'année pour ses campagnes significatives et percutantes dans le Michigan.













Prix John M. Beck de l'Infrastructure Health and Safety Association pour sa contribution à la santé et à la sécurité en Ontario.



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

L'APWD a atteint avec succès ses objectifs stratégiques pour l'exercice 2022-2023. Les progrès réalisés démontrent l'engagement continu de l'APWD à atteindre les objectifs du projet, à gérer les relations et à remplir nos obligations en tant que société d'État. Les objectifs stratégiques et les résultats obtenus sont détaillés ci-dessous.

| Objectifs stratégiques 2022-2023 | Mesure | Résultats obtenus | Statut |
|---|--|---|--|
| Pour atteindre les objectifs du projet, l'APWD a géré efficacement le PPP | Travailler avec Bridging North America à la mise en œuvre réussie du projet de Pont international Gordie-Howe | Les points d'entrée canadien et américain : Les travaux ont progressé en ce qui concerne les pieux, les travaux de construction de la structure souterraine ainsi que l'acier de construction et l'installation de la façade. Pont : L'avancement des travaux comprend la poursuite des coulées de béton sur les têtes des pylônes de la tour. Échangeur du Michigan L'avancement des travaux comprend le début de l'érection de l'acier structurel des bretelles principales. |  Sur la bonne voie |
| | Faciliter une transition en douceur de la phase de conception-construction à l'exploitation du système de transport frontalier et gérer les deux premières années d'exploitation | Des progrès ont été réalisés en organisant des séances de coordination avec des groupes externes et les parties prenantes, notamment BNA, le MDOT et des agences canadiennes et américaines (ACIA, ASFC, CBP), afin d'aider ces groupes à hiérarchiser leurs activités à venir. Des ateliers d'évaluation des risques ont été organisés pour soutenir la prise de décision, veiller à ce que l'APWD dispose des ressources internes suffisantes pour faire avancer le plan de préparation opérationnelle et déterminer les approches des produits livrables liés à l'expérience client. |  Atteint |
| Pour maintenir le soutien, l'APWD a géré efficacement les relations avec l'actionnaire et les parties prenantes | Engagement proactif et opportun avec Infrastructure Canada, en tant que ministère de portefeuille de l'APWD | L'APWD a maintenu et renforcé son engagement avec Infrastructure Canada à tous les niveaux, avec un engagement accru sur divers aspects liés au projet, et a maintenu des rapports réguliers comme prévu par la gouvernance du projet approuvée par le Conseil du Trésor. |  Atteint |
| | Dialogue significatif et transparent avec les parties prenantes, le public, les médias, les peuples autochtones et les futurs utilisateurs du pont | La solide approche de communication et de sensibilisation de l'APWD, centrée sur le client, a continué d'évoluer pour répondre aux besoins des différentes parties prenantes, du public, des médias, des peuples autochtones et des futurs utilisateurs du pont. En tenant ces groupes informés de l'avancement du projet, l'APWD a fait preuve de transparence et a continué à nouer des relations solides et durables. |  Atteint |

| Objectifs stratégiques 2022-2023 | Mesure | Résultats obtenus | Statut |
|--|--|--|--|
| | Faciliter le rôle du Michigan dans la société chargée du projet en tant que copropriétaire | Faciliter le rôle du Michigan dans la société chargée du projet en tant que copropriétaire. |  Atteint |
| Pour remplir son mandat, l'APWD se gère efficacement en tant que société d'État du gouvernement du Canada. | Développer la culture d'entreprise et l'engagement des employés | L'APWD a revu ses pratiques de recrutement et développé ses stratégies de fidélisation, notamment en renforçant l'engagement des employés par le biais d'activités de constitution d'équipes, d'un meilleur partage de l'information et d'initiatives spéciales. De plus, l'APWD a fait appel à un conseiller externe en matière de rémunération globale. |  Atteint |
| | Gestion responsable des ressources publiques | Les actions de l'APWD en matière d'IDEA comprenaient la poursuite des travaux de mise en œuvre des recommandations de son conseiller externe en matière de DEI. L'APWD a mis en œuvre un nouveau système de planification des ressources de l'entreprise et a fait progresser l'utilisation des outils de veille stratégique afin de veiller à ce que des contrôles adéquats soient en place pour maintenir une gestion financière saine. |  Sur la bonne voie |
| | | L'APWD a continué d'améliorer la surveillance des risques et a veillé au respect de plus de 500 exigences légales et réglementaires spécifiques et applicables au Canada et aux États-Unis auxquelles l'APWD est soumise. |  Atteint |
| | Obtenir des résultats et des avantages aux niveaux local, provincial, étatique et national | L'ensemble des 29 initiatives de quartier initiales du Plan d'avantages pour la communauté du Pont international Gordie Howe progresse comme prévu, avec des réalisations spécifiques concernant l'avancement de l'initiative de signalisation d'interprétation et le déblocage de fonds supplémentaires pour des initiatives nouvelles et existantes. |  Atteint |
| | | Le cadre de gestion durable de l'APWD (qui reprend les principes, les politiques et les processus clés de l'APWD) a été revu avec des objectifs alignés sur la stratégie fédérale de développement durable. |  Atteint |



SURVOL DU PROJET

Le projet de Pont international Gordie-Howe, le plus grand et le plus ambitieux projet d'infrastructure le long de la frontière canado-américaine, répond aux besoins de transport régional en matière de redondance, de capacité, de connectivité du système et d'amélioration du traitement des frontières. Le nouveau système de transport frontalier encouragera les investissements et maintiendra et créera des milliers d'emplois et d'opportunités des deux côtés de la frontière. Réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), le projet comprend quatre composantes : le pont, le point d'entrée canadien, le point d'entrée américain et l'échangeur du Michigan.

La construction a commencé en octobre 2018 et des progrès significatifs ont été réalisés sur le projet jusqu'en 2022-2023.



AVANCEMENT DE LA CONSTRUCTION

LE PONT

L'exercice 2022-2023 a été le plus occupé pour la construction à ce jour, car des progrès visibles ont continué d'être réalisés sur les tours des ponts canadien et américain. Fabriquées en béton armé coulé sur place, les tours s'élèvent à plus de 167 mètres (550 pieds). Le tablier routier qui s'étend à l'intérieur des terres pour relier les points d'entrée des deux côtés de la frontière et le début des travaux sur le tablier du pont qui enjambe la rivière Détroit donnent une idée plus précise de la manière dont les gens se déplaceront pour franchir le passage.

L'installation des haubans a commencé, reliant les tours au pont et au tablier routier. Six haubans ont été installés sur le site du pont canadien et 12 sur le site du pont américain à la fin de l'année fiscale.



Le Pont international Gordie-Howe aura la plus longue portée principale de tous les ponts à haubans d'Amérique du Nord, soit 853 mètres (0,53 mile).



Les tours du Pont international Gordie-Howe sont construites sur la terre ferme, sans piliers dans l'eau.



Chaque tour du pont est fabriquée en béton armé coulé sur place par le biais de 29 « levées » différentes ou segments de jambes de la tour.



Une fois terminées, les tours s'élèveront à 220 mètres (722 pieds) de chaque côté de la rivière Détroit.



Une fois terminé, le Pont International Gordie-Howe comprendra 216 haubans, soit 108 câbles reliant chaque tour au pont et au tablier routier.



Le pont comprendra six voies pour la circulation des véhicules et une voie multusage réservée aux piétons et aux cyclistes.



Un pont d'approche de chaque côté du passage assurera la liaison avec les points d'entrée du Canada et des États-Unis.



POINT D'ENTRÉE CANADIEN

En 2022-2023, les activités se sont concentrées sur l'avancement de la construction de 11 structures, y compris l'érection des structures métalliques, les travaux de béton et de maçonnerie, les installations électriques et de chauffage, de ventilation et de climatisation, les panneaux préfabriqués et les fenêtres. Les travaux ont également progressé sur les 22 voies d'inspection primaire et les 16 cabines de péage, avec le début de l'érection de la structure métallique des auvents.

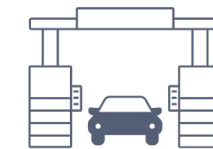
Dans le cadre de l'engagement de l'APWD à créer des œuvres d'art mémorables, de haute qualité, conformes à l'importance internationale du pont et qui célèbrent et promeuvent la créativité et l'amitié entre le Canada et les États-Unis, la première commande d'art public a été dévoilée cette année. Composée de 22 panneaux de béton estampé sur le bâtiment d'entretien, l'installation évoque le paysage national et régional et offre une expérience accueillante et unique aux futurs utilisateurs du pont.



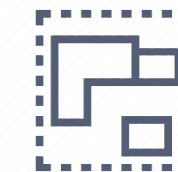
Le point d'entrée canadien s'étend sur 53 hectares.



La zone paysagée totale sera de 10 hectares (24 acres).



Au total, le complexe comptera 11 structures, dont six bâtiments.



La superficie totale des bâtiments sera de 12 438 mètres carrés (133 881 pieds carrés).



Le bâtiment principal est la structure la plus grande et la plus visible, avec 10 165 mètres carrés (109 415 pieds carrés).

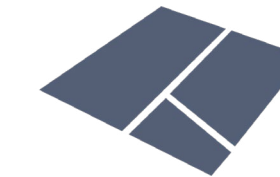




POINT D'ENTRÉE AMÉRICAIN

Les travaux ont progressé sur les 13 bâtiments et structures, y compris le déplacement des matériaux de surcharge, les travaux de fondation, l'érection des structures métalliques, l'installation des services publics, la pose des toits et la poursuite de l'avancement des 36 voies d'inspection primaires.

Une fois achevés, les points d'entrée américain et canadien du Pont international Gordie-Howe formeront le plus grand passage frontalier terrestre entre le Canada et les États-Unis et deux des plus grands points d'entrée de toute l'Amérique du Nord.



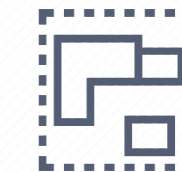
Le point d'entrée américain a une superficie de 68 hectares (167 acres).



La zone paysagée totale sera de 12 hectares (30 acres).



Le complexe comptera 13 structures, dont six bâtiments.



La superficie totale des bâtiments sera de 30 318 mètres carrés (326 335 pieds carrés).



Le bâtiment principal et le bâtiment commercial sont les plus grandes structures du point d'entrée, couvrant 24 845 mètres carrés (267 440 pieds carrés).



L'ÉCHANGEUR DU MICHIGAN

Cette année, d'importantes activités de construction ont été entreprises sur cette composante, notamment la démolition, le retrait et la reconstruction de l'infrastructure existante. Le pont routier de Clark Street a été ouvert à la circulation et constitue le troisième des quatre ponts routiers désormais ouverts au public dans le cadre du projet. Le pont routier de la rue Junction a été démoli et les travaux de reconstruction ont commencé sur la passerelle pour piétons de la rue Junction, l'une des cinq en cours de construction.

L'élargissement de l'I-75 et la construction des bretelles d'accès vers le futur point d'entrée américain ont progressé, notamment en ce qui concerne le battage de pieux, les semelles en béton, la construction de piliers et l'installation de poutrelles en acier.

L'équipe du projet a également commencé l'installation de puits forés et de poteaux pour les murs antibruit le long de l'I-75 afin d'atténuer le bruit de l'autoroute pour les riverains.



L'échangeur du Michigan couvrira environ trois kilomètres entre l'autoroute I-75 et les rues Springwells et Clark.



Plus d'une douzaine de passerelles pour piétons et de ponts routiers traversant l'I-75 seront construits dans le cadre du projet.



La longueur projetée des routes et ponts faisant partie de l'échangeur du Michigan variera entre 30 mètres (98 pieds) et 518 mètres (1 700 pieds).

ENGAGEMENT

L'équipe de projet est restée en contact avec le public tout au long de l'année 2022-2023 par le biais de consultations, de réunions, des médias sociaux, de notre numéro vert et du courriel.

PLUS DE **3000** PARTIES PRENANTES MOBILISÉES



L'APWD et ses partenaires dans le projet ont continué à renforcer les liens au sein de la communauté pour veiller à ce que les résidents, les propriétaires d'entreprises, les peuples autochtones et les principales parties prenantes restent impliqués dans la planification et l'exécution du projet.



PLUS DE **23** RÉUNIONS ET ÉVÉNEMENTS

L'APWD a recommencé à organiser des réunions et des événements en personne.

PLUS DE **10,000** NOUVEAUX ABONNÉS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX



Nous avons continué à communiquer avec le public sur nos canaux de médias sociaux, notamment Twitter, LinkedIn, Instagram, Facebook et YouTube.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS DU PUBLIC EN **615**



Nos bureaux communautaires de Sandwich et du sud-ouest de Détroit ont rouvert leurs portes sur rendez-vous après les restrictions imposées par la pandémie, offrant aux membres de la communauté un espace accueillant où ils peuvent discuter avec les responsables du projet.

24 BULLETS ÉLECTRONIQUES ENVOYÉS

PLUS DE **40** PRÉSENTATIONS

8 SUJETS DE CONSULTATION

Les infolettres trimestrielles, les réunions communautaires, les sondages publics et les avis de construction ne sont que quelques-uns des moyens utilisés par l'équipe du projet pour informer les résidents et les entreprises des environs et recueillir leurs commentaires.



AVANTAGES POUR LA COMMUNAUTÉ

STRATÉGIE D'INFRASTRUCTURE DU VOISINAGE

La stratégie d'infrastructure du voisinage est un investissement direct dans la communauté à hauteur de 20 millions de dollars canadiens de part et d'autre de la frontière qui met l'accent sur la collaboration avec les parties prenantes et les membres de la communauté par le biais de consultations afin d'élaborer une stratégie d'investissement basée sur les priorités recensées.

Points forts de la stratégie 2022-2023

NOUVELLES INITIATIVES – Engagement de 2,3 millions de dollars canadiens dans de nouvelles possibilités d'investissement afin d'avantager davantage les communautés locales, ce qui comprend l'ajout de onze nouveaux projets et l'augmentation du financement de six projets existants.

AMÉLIORATION DES PARCS – Un nouveau pavillon et une promenade ont été installés dans le parc McKee à Sandwich et un équipement de fitness extérieur a été installé dans le parc Clark dans le sud-ouest de Détroit.

CIRCUIT INTERRIVES WINDSOR-DÉTROIT – Formation du comité d'histoire communautaire et facilitation de la consultation publique pour identifier et prioriser les sujets importants pour les communautés locales en vue d'une éventuelle inclusion sur les panneaux de signalisation.

PROGRAMME POUR LA JEUNESSE – Du soutien aux programmes extrascolaires, aux programmes du congé de mars et aux programmes d'été pour les étudiants locaux, la fourniture d'infrastructures comme des paniers de basket-ball et du mobilier pour les espaces destinés aux jeunes et des investissements dans les services de santé mentale et les activités d'éducation à l'environnement dans les communautés hôtes.

PROGRAMME DE RÉNOVATION DES MAISONS DE DELRAY – La zone de desserte a été élargie vers l'ouest pour permettre aux maisons éligibles du quartier de Carbon Works de participer à ce programme et, à la fin de l'année fiscale, 65 maisons avaient été réparées ou étaient en passe de l'être.

INVESTISSEMENT DANS LES ORGANISMES – Le financement des organismes communautaires situés ou desservant Sandwich et l'ouest de Windsor ou Delray et le sud-ouest de Détroit a été porté à 200 000 \$, et neuf nouveaux projets devant être réalisés entre juillet 2022 et juillet 2023 ont reçu un financement.



STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PARTICIPATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

La stratégie de développement et de participation de la main-d'œuvre est axée sur l'engagement d'entreprises locales et met l'accent sur le soutien de la main-d'œuvre, la formation et des opportunités de préapprentissage et d'apprentissage.

PARTENARIATS POUR LA MAIN-D'ŒUVRE

Partenariat avec Women's Enterprise Skills Training of Windsor Inc., Detroit Future Workforce et Access for All in Detroit pour soutenir le développement de la main-d'œuvre par des visites et des séances d'information et participation à des entretiens fictifs avec des participants au programme.

SENSIBILISATION ET ENGAGEMENT

Présentation dans les écoles locales, participation à des salons des métiers spécialisés et à des événements liés à la construction, participation à des salons de l'emploi et à des séances d'information dans le comté de Windsor-Essex, dans la région du Grand Détroit et sur l'île de Walpole, et organisation de réunions du comité directeur pour le développement de la main-d'œuvre spécialisée et de journées portes ouvertes pour les fournisseurs à Windsor et à Détroit.

Plus de **2760** 

personnes formées pour le projet au Canada et aux États-Unis

290 

préapprentis ou apprentis ont été embauchés pour travailler au projet

40 

entreprises locales de la région de Windsor ou de la ville de Détroit ont fourni des biens ou des services au projet

Pour en savoir plus sur la mise en œuvre du Plan d'avantages pour la communauté du Pont international Gordie Howe, consultez le Rapport annuel des avantages pour la communauté 2022-2023, disponible à l'adresse <https://www.gordiehoweinternationalbridge.com/fr/avantages-pour-la-communaute-section>



DURABILITÉ

Le projet du Pont international Gordie-Howe est un exemple d'infrastructure durable : une infrastructure socialement, écologiquement et économiquement responsable qui contribue à un environnement plus propre et protège les communautés des deux côtés de la frontière, aujourd'hui et à l'avenir, contre les effets du changement climatique.

Comité de gestion du développement durable de l'entreprise

Le comité de gestion durable de l'entreprise de l'APWD a continué à se réunir tous les mois pour définir et contrôler les objectifs de l'entreprise en matière de développement durable. Pendant cette période, quatre plans d'action du comité ont été alignés sur la stratégie fédérale de développement durable du Canada.

Des lacs et des rivières immaculés

- Un programme d'échantillonnage mensuel des eaux de surface a été entrepris dans deux collecteurs adjacents au chantier du projet.
- Évaluation des systèmes de gestion des eaux pluviales, y compris des séparateurs d'huile et de gravier au point d'entrée canadien.

Des populations d'animaux sauvages en bonne santé

- Mise en œuvre d'un programme de surveillance pour évaluer l'utilisation des gîtes d'hivernage de serpents aménagés dans le cadre des travaux du projet.

Écologisation du gouvernement

- Réponse à la demande d'information du Centre pour un gouvernement vert.



Comité de gestion durable de l'entreprise de l'APWD :

- > maintient et met à jour le cadre de gestion durable de l'APWD
- > fournit de l'information utile pour le plan d'entreprise
- > examine et rend compte de la conformité de l'APWD avec les objectifs et les actions en matière d'initiatives liées au climat et au développement durable

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DIVULGATIONS FINANCIÈRES LIÉES AU CLIMAT

L'APWD reconnaît l'importance de prendre des mesures pour limiter le changement climatique et la nécessité de fournir des rapports transparents sur les risques et les opportunités liés au climat. En 2022, l'APWD a mis en place un groupe de travail pour compiler les dossiers et préparer notre premier rapport annuel du groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat, conformément aux exigences du gouvernement du Canada. Travailler avec le Greenhouse Gas Protocol : A Corporate Accounting and Reporting Standard (GHG Protocol), nous avons réalisé notre premier inventaire des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'entreprise. Cet inventaire comprenait les émissions opérationnelles directes de l'APWD (champ d'application 1), les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité et de chaleur (champ d'application 2) et les émissions indirectes en amont, y compris les émissions liées à la construction du projet et d'autres sources indirectes telles que le transport et les sources de la chaîne d'approvisionnement (champ d'application 3). Le premier rapport du groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat de l'APWD sera publié en 2023.

Introduction d'un coordonnateur du développement durable chargé des activités de surveillance, de la programmation et de la budgétisation internes et externes et de la coordination des engagements du projet et de l'entreprise à l'égard des principes de durabilité.

Participation à des réunions régulières avec BNA pour discuter et mettre en œuvre des mesures d'atténuation des effets sur l'environnement concernant la surveillance des poussières, la faune et les espèces en péril, la gestion des eaux souterraines et les accidents et les dysfonctionnements.

Consultation avec des organismes externes et les Premières Nations pour modifier et mettre à jour le plan de gestion et de consultation de l'environnement.

Poursuite des inspections régulières des mesures de contrôle de l'érosion du sol et des sédiments afin de veiller à ce que les mesures d'atténuation appropriées empêchent le transport du sol hors du site.

Surveillance continue des espèces envahissantes afin de déterminer et de contrôler la propagation des espèces sur le site et à proximité des éléments du patrimoine naturel.

Gestion de la végétation afin de maintenir la vie végétale et de réduire les risques pour la faune et les espèces en péril.

Élaboration d'un programme de surveillance en temps réel pour gérer et contrôler la qualité de l'air au Canada et aux États-Unis.

Achèvement de la phase I de l'encapsulation de la digue au chantier canadien.

Obtention de plusieurs prix environnementaux pour le système de gestion de l'environnement du projet. Voir la section sur les récompenses à la page 20 pour plus de renseignements.

RÉSULTATS FINANCIERS DE 2022-2023

APERÇU

L'année fiscale 2022-2023 a été la neuvième année d'exploitation de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) et la cinquième année de construction du projet de pont international Gordie Howe. BNA a poursuivi les travaux de construction et de préparation du site, le reste des travaux de conception des composantes du projet et la passation des marchés de matériaux et de services.

Les charges ont augmenté par rapport à l'année précédente, principalement en raison des travaux sur l'échangeur I-75 et des travaux routiers connexes, de l'augmentation des services professionnels et des avantages communautaires. Les immobilisations corporelles continuent d'augmenter à mesure que BNA réalise ses activités de construction, de conception et d'approvisionnement, ainsi que les coûts connexes encourus dans le Michigan.

BNA est responsable de la contribution de ses propres fonds au projet pour un montant égal à 15 % des coûts de construction et des autres coûts, soit 574,8 millions de dollars, appelé montant seuil dans l'accord de projet avec BNA. BNA a apporté ces fonds avant de facturer le projet à l'APWD. Ce montant est comptabilisé dans l'état de la situation financière sous la rubrique « Montant dû au partenaire privé »; l'APWD s'acquittera de cette obligation par le biais de paiements en capital, qui commenceront à être effectués lors de la cession du port d'entrée canadien à l'APWD.

Les objectifs stratégiques, les prestations et les résultats escomptés de l'APWD pour l'exercice 2022-2023 constituent une approche plus consolidée de la présentation des domaines d'intervention de l'APWD. Les objectifs stratégiques de l'APWD sont présentés ci-dessous :

1. Pour atteindre les objectifs du projet et passer à l'exploitation, l'APWD gèrera efficacement le partenariat P3.
2. Pour conserver ce soutien, l'APWD gèrera efficacement les relations avec l'actionnaire et les parties prenantes.
3. Pour remplir son mandat, l'APWD se gèrera efficacement en tant que société d'État du gouvernement du Canada.



ÉTAT DES RÉSULTATS

Produits

Les produits de 12,7 millions de dollars de l'APWD (2022 : 3,5 million de dollars) découlent essentiellement des recettes tirées des opérations de 8,7 millions de dollars (2022 : 3,2 million de dollars) et des intérêts gagnés sur les soldes de trésorerie de 4,0 million de dollars (2022 : 0,3 million de dollars).

Charges

L'APWD a engagé 234,6 millions de dollars (2022 : 148 M\$) de charges directes pour soutenir le projet. Les charges directes ont augmenté par rapport à l'année précédente, principalement en raison des travaux sur l'échangeur I-75 et des travaux routiers connexes, des services professionnels pour soutenir la construction et d'une augmentation des charges pour les avantages communautaires.

Les coûts des services internes représentent les charges de l'APWD en appui au projet du Pont international Gordie-Howe, principalement les salaires et les avantages sociaux du personnel de soutien. L'APWD a engagé des charges de 11,3 millions de dollars pour les services internes (2022 : 15,8 millions de dollars).



Le tableau ci-après présente la répartition des charges selon leur catégorie.

| (en milliers de dollars) | 2023 | 2022 |
|--|----------------|----------------|
| Coûts I-75 | 181 798 | 107 079 |
| Salaires et avantages sociaux | 16 319 | 15 713 |
| Amortissement | 12 445 | 12 269 |
| Services professionnels | 11 953 | 4 790 |
| Services juridiques | 6 231 | 7 661 |
| Assurances | 4 960 | 5 034 |
| Avantages communautaires | 4 820 | 2 |
| Améliorations aux routes locales | 1 858 | 1 749 |
| Bureau et entretien | 1 358 | 918 |
| Loyer | 1 047 | 1,013 |
| Terrains au Michigan | 994 | 300 |
| Perte de change | 526 | 5 672 |
| Impôt foncier | 341 | 354 |
| Paiements de transfert à l'Autorité internationale | 321 | 270 |
| Frais de déplacement | 281 | 105 |
| Règlement des réclamations | 265 | - |
| Autres | 226 | 116 |
| Réparations et entretien | 145 | 83 |
| Perte de valeur | - | 587 |
| | 245 888 | 163 715 |

Comme l'échangeur I-75 sera transféré à l'État du Michigan à l'achèvement du projet, tous les coûts y afférents sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts associés à l'I-75 concernent principalement les coûts de construction, de mobilisation et de conception engagés par BNA ainsi que d'autres services professionnels liés à la conception et à l'ingénierie de l'échangeur de l'I-75. Les coûts de l'I-75 ont été plus élevés qu'au cours de l'exercice précédent en raison de l'engagement par BNA de coûts importants associés aux activités de construction.

Les coûts des services professionnels ont augmenté au cours de l'année écoulée, car BNA a présenté plusieurs avis réclamant le droit à une indemnisation et à une aide au titre de l'accord de projet.

Les coûts des avantages communautaires représentent des investissements directs pour la collectivité à Windsor (Ontario) et à Detroit (Michigan). Les charges liées aux avantages communautaires ont augmenté au fur et à mesure que BNA met en œuvre le plan d'avantages communautaires.

Paiements de transferts - Crédits

Afin de financer ses activités, l'APWD a reçu 745,0 millions de dollars (2022 : 462,0 millions de dollars) en crédits et a terminé l'exercice avec un excédent d'exploitation de 496,1 millions de dollars (2022 : 276,8 millions de dollars); l'APWD a remis 15,7 millions de dollars (2022 : 25,0 millions de dollars) de crédits non dépensés au gouvernement. L'excédent est principalement lié aux crédits utilisés pour acquérir des immobilisations corporelles. La plupart des crédits jusqu'à présent ont été utilisés pour financer les coûts en capital de l'APWD.

Les crédits ont été utilisés pour financer les activités de BNA, les coûts de gestion du projet et les activités de l'APWD.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Dettes nettes

Au 31 mars 2023, la dette nette de l'APWD était de 1 010,0 millions de dollars (2022 : 832,6 millions de dollars). Les actifs financiers de 116,4 millions de dollars (2022 : 118,1 millions de dollars) se composaient principalement de 110,7 millions de dollars en trésorerie et trésorerie affectée, et de 5,6 millions de dollars en sommes à recevoir (2022 : 115,2 millions de dollars et 2,8 millions de dollars), compensés par des passifs de 1 126,4 millions de dollars (2022 : 950,7 millions de dollars).

Au 31 mars 2023, l'APWD disposait de trésorerie de 21,8 millions de dollars (2022 : 28,9 millions de dollars) et détenait un solde en trésorerie affectée de 88,9 millions de dollars dans un compte de garantie bloqué (2022 : 86,3 millions de dollars). Ces fonds se trouvent dans un compte de garantie bloqué en dollars américains pour financer l'acquisition de propriétés aux États-Unis et d'autres activités au Michigan. L'APWD est tenue de financer les activités budgétées menées au Michigan au début de chaque trimestre à partir du compte de garantie bloqué.

Les sommes à recevoir concernent principalement la TVH recouvrable. L'APWD s'attend à récupérer 100 % de la TVH sur les dépenses directement liées à la construction (y compris la conception, l'ingénierie, le remblai de l'esplanade, le déplacement des services publics, etc.) et environ 70 % de la TVH pour ses dépenses opérationnelles.

Les créanciers et charges à payer s'élevant à 134,0 millions de dollars au 31 mars 2023 (2022 : 85,8 millions de dollars) comprenaient des créanciers et des charges à payer pour les activités de BNA, les activités du Michigan, les services de consultation en ingénierie, les frais juridiques et d'autres services de consultation. L'augmentation découle principalement d'activités de BNA associées au projet.

Le passif relatif aux avantages sociaux accumulés de 1,5 million de dollars (2022 : 1,6 million de dollars) représente le passif pour les primes et la paie de vacances des employés. L'APWD a enregistré une provision environnementale de 8,4 millions de dollars au 31 mars 2023 (2022 : 8,9 millions de dollars) en prévision des coûts de décontamination des propriétés.

Les retenues de garanties représentent un montant temporairement retenu par l'APWD sur le total dû aux entrepreneurs pour s'assurer qu'ils remplissent leurs obligations. Les contrats exigent que l'APWD paie les retenues au quasi-achèvement des contrats individuels respectifs. Les retenues de garanties de 321,0 millions de dollars (2022 : 213,7 millions de dollars) se compose principalement de la retenue due à BNA.

Le montant dû au partenaire privé représente le passif de l'APWD envers BNA pour la contribution de BNA qui s'élève à 15 % des coûts de conception et de construction. L'APWD remboursera BNA au moyen de paiements en capital, qui commenceront au moment du transfert du point d'entrée canadien à l'APWD.

Actifs non financiers

L'APWD détenait des immobilisations corporelles d'une valeur de 3 215,9 millions de dollars au 31 mars 2023 (2022 : 2 530,8 millions de dollars). Il s'agit principalement de coûts capitalisés liés au projet du pont international Gordie-Howe (construction en cours), de terrains loués au Michigan, de la contribution de terrains par Infrastructure Canada et de la route d'accès périphérique liée au point d'entrée canadien.

Les actifs de construction en cours de 2 863,6 millions de dollars (2022 : 2 176,5 millions de dollars) comprennent les coûts de la construction du pont et des points d'entrée canadien et américain. La construction en cours comprend les coûts capitalisés liés aux activités de BNA (construction, mobilisation, conception, administration et financement), au déplacement des services publics, aux services professionnels comme l'ingénieur du propriétaire et aux travaux préliminaires sur les terrains canadiens. L'augmentation d'une année sur l'autre est principalement due aux activités de BNA et de l'ingénieur du propriétaire.

Le tableau ci-après présente la répartition des actifs liés à la construction en cours.

| (en milliers de dollars) | 31 mars 2023 | 31 mars 2022 |
|---------------------------------|---------------------|--------------|
| Pont | 1 181 401 | 919 960 |
| Point d'entrée américain | 915 015 | 659 247 |
| Point d'entrée canadien | 767 211 | 597 269 |
| | 2 863 627 | 2 176 476 |

Le 1er juillet 2017, l'APWD a signé un bail foncier avec Infrastructure Canada pour des terrains canadiens. Conformément aux dispositions de l'Accord sur le passage, il n'y a aucune contrepartie pour le bail. Les terrains loués constituent un avantage considérable pour l'APWD; par conséquent, celle-ci a reconnu, dans ses états financiers, que le bail constituait une immobilisation corporelle à la valeur comptable consignée par Infrastructure Canada de 64,9 millions de dollars en 2018.

Les charges payées d'avance de 2,6 millions de dollars (2022 : 7,2 millions de dollars) se composent principalement de 2,4 millions de dollars d'assurance prépayée (2022 : 7,0 millions de dollars) associée principalement au programme d'assurance contrôlé par le propriétaire de l'APWD pour les assurances relatives à la construction du projet.

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

En vertu de l'Accord sur le passage, l'APWD est tenue de publier annuellement l'État des contributions canadiennes et l'État des contributions canadiennes non récupérées (les États). Les contributions canadiennes représentent les coûts que le Canada a engagés dans le cadre du projet, à compter de l'exercice financier 2005-2006, qui seront recouverts au moyen des revenus de l'APWD. Les contributions canadiennes non récupérées représentent les coûts engagés à ce jour, plus un coût imputé de contributions non récupérées, qui est couru annuellement sur le solde impayé, moins les revenus que reçoit l'APWD. Les États ne présentent pas les revenus ni les dépenses liés aux travaux exécutés pour le compte d'entités ne faisant pas partie du gouvernement du Canada, car ils ne répondent pas aux définitions de revenus de l'Autorité du passage et de contributions canadiennes telles qu'ils sont définis dans l'Accord sur le passage.

Les contributions canadiennes globales payées au 31 mars 2023 totalisent 3 377,5 millions de dollars (2022 : 2 630,8 millions de dollars). Le coût global imputé à la somme accumulée au 31 mars 2023 totalise 377,8 millions de dollars (2022 : 261,2 millions de dollars). Ces montants sont contrebalancés par les revenus de l'Autorité du passage globales reçus qui s'élèvent à 184,6 millions de dollars au 31 mars 2023 (2022 : 181,1 millions) pour un solde de 3 570,6 millions de dollars en contributions canadiennes non récupérées au 31 mars 2023 (2022 : 2 710,8 millions de dollars).

Les États ont été compris dans le présent rapport annuel à la suite des états financiers de l'APWD.

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

ÉTATS FINANCIERS DE L'APWD POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

Les états financiers ci-joints de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) sont la responsabilité de la direction.

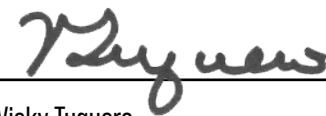
Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et comprennent nécessairement certaines estimations s'appuyant sur le meilleur jugement de la direction.

La direction est chargée de créer et de tenir à jour des livres de comptes, des dossiers, des contrôles liés aux finances et à la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments visent à fournir une assurance raisonnable à l'égard de l'intégrité et de la fiabilité des renseignements financiers, de la protection et du contrôle des actifs et de la consignation appropriée des opérations et des transactions.


Il incombe au Conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités liées à l'établissement de rapports financiers et au contrôle interne, en conformité avec ce qui suit : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les règlements afférents; la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et les règlements afférents; les lettres patentes et toutes lettres patentes supplémentaires ainsi que les règlements administratifs de l'APWD; de même que les directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Conseil d'administration assume ces responsabilités avec le soutien du Comité de vérification du Conseil d'administration, qui est composé de quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de l'APWD.

Le Comité de vérification rencontre la direction et la vérificatrice générale du Canada, l'auditeur externe, en plus d'examiner les états financiers annuels de l'APWD et d'en recommander l'approbation au Conseil d'administration. En outre, l'auditeur externe jouit d'un accès total aux administrateurs de l'APWD.

Il revient à la vérificatrice générale du Canada de vérifier les états financiers et de produire un rapport à ce sujet.



Vicky Tuquero
Avocate générale



Heather Grondin
Vice-présidente, Affaires générales et relations extérieures

Windsor, Canada
23 juin 2023



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (l'« APWD »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'APWD au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'APWD conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'APWD à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'APWD ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'APWD.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'APWD;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'APWD à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'APWD à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de l'Autorité du pont Windsor-Détroit dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et ses règlements, les statuts et les règlements administratifs de l'Autorité du pont Windsor-Détroit ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de l'Autorité du pont Windsor-Détroit dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de l'Autorité du pont Windsor-Détroit aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'Autorité du pont Windsor-Détroit à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Catherine Lapalme, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 23 juin 2023

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Autorité du pont Windsor-Détroit

au 31 mars

[en milliers de dollars]

| | 2023 | 2022 |
|---|------------------|----------------|
| ACTIFS FINANCIERS | | |
| Trésorerie | 21 782 | 28 892 |
| Trésorerie affectée (note 3) | 88 916 | 86 318 |
| Sommes à recevoir | 5 586 | 2 761 |
| Dépôts | 82 | 84 |
| Total des actifs financiers | 116 366 | 118 055 |
| PASSIFS | | |
| Créditeurs et charges à payer | 133 996 | 85 787 |
| Avantages sociaux accumulés | 1 541 | 1 569 |
| Provision environnementale (note 4) | 8,381 | 8 856 |
| Retenues de garanties (note 5) | 320 996 | 213 747 |
| Montant dû au partenaire privé (note 6) | 661 491 | 640 731 |
| Total des passifs | 1 126 405 | 950 690 |
| Dettes nettes | 1 010 039 | 832 635 |

Suite à la page suivante

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (SUITE)

[en milliers de dollars]

| | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| ACTIFS NON FINANCIERS | | |
| Immobilisations corporelles (note 7) | 3 215 881 | 2 530 771 |
| Charges payées d'avance | 2 645 | 7 199 |
| Total des actifs non financiers | 3 218 526 | 2 537 970 |
| Excédent accumulé | 2 208 487 | 1 705 335 |
| L'excédent accumulé comprend ce qui suit : | | |
| Excédent d'exploitation accumulé | 2 206 454 | 1 710 339 |
| Gains (pertes) de réévaluation accumulés | 2 033 | (5 004) |
| | 2 208 487 | 1 705 335 |
| Obligations contractuelles (note 8) et éventualités (note 9) | | |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvés par le conseil d'administration



Tim Murphy
Président du Conseil d'administration



Marie Campagna
Présidente du Comité de vérification

ÉTAT DES RÉSULTATS

Autorité du pont Windsor-Détroit

pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

| | 2023 Budget | 2023 Réel | 2022 Réel |
|---|----------------|--------------|--------------|
| PRODUITS | | | |
| Recettes tirées des opérations | - | 8 745 | 3 166 |
| Intérêt | - | 3 970 | 341 |
| Total des produits | - | 12 715 | 3 507 |
| CHARGES (note 10) | | | |
| Projet du Pont international Gordie-Howe | 205,903 | 234 600 | 147 958 |
| Services internes | 29 293 | 11 288 | 15 757 |
| Total des charges | 235 196 | 245 888 | 163 715 |
| Déficit avant financement gouvernemental | (235 196) | (233 173) | (160 208) |
| Paiements de transfert - Crédits | 961 830 | 745 000 | 462 000 |
| Remboursement de crédits parlementaires (note 11) | - | (15 712) | (25 025) |
| | 961 830 | 729 288 | 436 975 |
| Excédent d'exploitation annuel | 726 634 | 496 115 | 276 767 |
| Excédent d'exploitation accumulé, au début de l'exercice | 1 823 535 | 1 710 339 | 1 433 572 |
| Excédent d'exploitation accumulé, à la fin de l'exercice | 2 550 168 | 2 206 454 | 1 710 339 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Autorité du pont Windsor-Détroit

pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

| | 2023 | 2022 |
|--|----------|-----------|
| Pertes de réévaluation accumulées, au début de l'exercice | (5 004) | (10 381) |
| Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit : | | |
| Cours du change | 6 582 | (431) |
| Montants reclassés dans l'état des résultats : | | |
| Cours du change | 455 | 5 808 |
| Gains de réévaluation nets pour l'exercice | 7 037 | 5 377 |
| Gains (pertes) de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice | 2 033 | (5 004) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Autorité du pont Windsor-Détroit

pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

| | 2023 | 2023 | 2022 |
|---|-------------------|---------------------|------------|
| | Budget | Réel | Réel |
| Excédent d'exploitation | 726 634 | 496 115 | 276 767 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (913 886) | (697 555) | (470 131) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 12 252 | 12 445 | 12 269 |
| Perte de valeur des immobilisations corporelles | - | - | 587 |
| | (175 000) | (188 995) | (180 508) |
| Variation des autres actifs non financiers | | | |
| Variation nette des charges payées d'avance | 3 620 | 4 554 | 4 791 |
| Gains de réévaluation nets pour l'exercice | - | 7 037 | 5 377 |
| Variation de la dette nette | (171 380) | (177 404) | (170 340) |
| Dette nette au début de la période | (813 048) | (832 635) | (662 295) |
| Dette nette à la fin de la période | (984 428) | (1 010 039) | (832 635) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Autorité du pont Windsor-Détroit

pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

| | 2023 | 2022 |
|---|-------------------|------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Rentrées de fonds provenant de paiements de transfert | 745 000 | 462 000 |
| Intérêts reçus | 3 490 | 293 |
| Remboursements de TVH | - | 31 010 |
| Autres rentrées de fonds | 510 | 167 |
| Fonds payés aux fournisseurs | (147 601) | (104 485) |
| Remboursement de crédits parlementaires | (15 712) | (28 126) |
| Fonds versés aux employés et en leur nom | (16 134) | (15 568) |
| Paiements de transfert à l'Autorité internationale | (67) | (2 70) |
| Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement | 569 486 | 345 021 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (581 074) | (363 464) |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles | (581 074) | (363 464) |
| Effet des variations des cours du change sur la trésorerie | 7 076 | (40) |
| Diminution de la trésorerie | (4 512) | (18 483) |
| Trésorerie au début de l'exercice | 115 210 | 133 693 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 110 698 | 115 210 |
| La trésorerie comprend les éléments suivants : | | |
| Trésorerie | 21 782 | 28 892 |
| Trésorerie affectée | 88 916 | 86 318 |
| | 110 698 | 115 210 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Autorité et activités

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), constituée en société le 9 octobre 2012 aux termes du décret C.P. 2012-1350, est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'APWD a été établie en conformité avec l'Accord sur le passage, signé par le gouvernement du Canada et l'État du Michigan le 15 juin 2012. Le mandat de l'APWD consiste à concevoir, à construire, à financer, à exploiter et à entretenir un nouveau passage international entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan, dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Au tout début du projet du pont international Gordie-Howe (le projet), le passage international a été désigné sous le nom de Passage international de la rivière Detroit. Le 14 mai 2015, le passage international a officiellement été nommé le pont international Gordie-Howe.

L'APWD a également été mandatée pour concevoir, construire et financer l'échangeur entre le pont international Gordie-Howe et l'Interstate 75 (I-75), une autoroute faisant partie du réseau routier inter-États des États-Unis. En conformité avec l'Accord sur le passage, l'échangeur fera également partie du réseau routier inter-États. Une fois que la construction de l'échangeur sera terminée, il sera confié au département des Transports du Michigan (MDOT). Ce département devra alors entretenir l'échangeur; l'APWD n'y sera plus liée de quelque façon que ce soit.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'APWD. L'Autorité internationale détient le pouvoir d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualification et de propositions ainsi que l'accord public-privé en ce qui a trait au projet. L'Autorité internationale doit également assumer certaines responsabilités de supervision. Ces dernières visent à vérifier que l'APWD respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord de partenariat public-privé.

L'Autorité internationale est régie par un conseil d'administration composé de six membres. Deux des membres sont nommés par le gouvernement du Canada, un membre par l'APWD, et trois membres par l'État du Michigan. Tous les coûts de l'Autorité internationale sont financés par l'APWD.

L'APWD dépend du financement du gouvernement du Canada pour ses activités et pour financer partiellement la construction du passage international. Une fois que le passage international sera construit, l'APWD continuera de dépendre du financement du gouvernement du Canada pour financer les opérations jusqu'à ce que les opérations du passage international génèrent des flux de trésorerie excédentaires.

Le 28 septembre 2018, l'APWD a conclu un accord de partenariat public-privé (accord de projet) avec Bridging North America (BNA) pour la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien du projet. L'accord de projet porte précisément sur les responsabilités de BNA pour la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien des installations, ainsi que la conception, la construction et le financement partiel de l'échangeur de l'Interstate 75 (échangeur I-75). Les composantes des installations sont le pont, le point d'entrée canadien et le point d'entrée américain. L'accord de projet prendra fin en 2054.

BNA est responsable du financement des installations et de l'échangeur I-75 pour un montant égal à 15 % des coûts de conception et de construction. BNA a versé ses fonds dans le projet avant que l'APWD y verse les siens. Les contributions de BNA seront remboursées au moyen de paiements en capital.

Il n'y a pas eu de changements importants dans les conditions de l'accord de projet depuis sa date d'entrée en vigueur.

Aux termes du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, l'APWD est également assujettie à une directive en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comme suit :

- a. S'assurer que les régimes de retraite contiendront les éléments suivants :
 - ii. Le coût du service courant passera progressivement à un ratio de 50:50 entre l'employé et l'employeur pour les cotisations de retraite, pour tous les membres, d'ici le 31 décembre 2017;
 - iii. Pour tout employé embauché le 1er janvier 2015 ou après cette date, l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et l'âge auquel sont disponibles les prestations de retraite, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, correspond à l'âge auquel ces prestations sont offertes aux termes du Régime de retraite de la fonction publique; et
- b. Décrire ses stratégies de mise en œuvre en ce qui a trait aux engagements prévus au paragraphe a) ci-dessus dans son prochain plan d'entreprise et les plans subséquents, jusqu'à la mise en œuvre complète des engagements.

L'APWD a mis en application cette directive à compter du 31 décembre 2017.

En juillet 2015, l'APWD a reçu une directive (C.P. 2015-1114) aux termes de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* lui enjoignant d'aligner ses pratiques, ses lignes directrices et ses politiques de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives, les politiques et les instruments connexes du Conseil du Trésor à propos des frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements de manière à les rendre compatibles avec ses obligations juridiques, et de rendre compte de la mise en pratique de la directive dans le prochain plan d'entreprise de l'APWD. L'APWD a mis en œuvre cette directive à compter du 7 août 2015.

Les états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration le 23 juin 2023.

2. Conventions comptables principales

c. Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b. Partenariat public-privé

L'accord de projet prévoit que la propriété des terrains et de l'infrastructure reste entre les mains de l'APWD pendant la durée du projet, tandis que BNA bénéficie de droits d'utilisation et d'accès au site pour exécuter les travaux du projet. BNA assume également le risque de performance lié à la portée des travaux de conception, de construction, de financement partiel, d'exploitation et d'entretien du passage international.

L'APWD comptabilise le partenariat public-privé afin de refléter les modalités de l'accord de projet conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Conformément aux modalités de l'accord de projet, l'APWD est tenue de verser certains paiements à BNA pendant la période de construction, notamment des paiements proportionnels, des paiements de mise à disposition, des paiements provisoires d'exploitation et d'entretien, des paiements d'œuvres d'art publiques, des paiements d'avantages communautaires, des paiements d'équipement d'imagerie à grande échelle et le paiement pour l'achèvement substantiel. Tout au long de la période de construction, des paiements proportionnels sont versés à BNA en fonction des jalons atteints qui sont certifiés par un certificateur indépendant.

Les coûts admissibles engagés par BNA relativement aux installations sont constatés à titre d'immobilisations corporelles à mesure que les installations sont construites. Ces coûts comprennent les coûts de conception et de construction, les frais d'intérêt engagés avant que les actifs ne soient prêts pour une utilisation productive, ainsi que les paiements de remise en état qui sont considérés comme une amélioration. Les coûts admissibles liés à l'échangeur I-75 sont constatés à titre de charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés étant donné que cette composante sera transférée au MDoT à l'achèvement. À ce stade, l'APWD ne sera plus liée de quelque façon que ce soit à l'échangeur I-75.

L'APWD reconnaît le passif associé au partenariat public-privé pour les premiers 15% des coûts de conception et de construction comme montant dû au partenaire privé, représentant le seuil. Le seuil a été atteint en mars 2019. Une retenue de 15 % est également comptabilisée à titre de passif pour chaque facture subséquente des coûts de conception et de construction, qui sera exigible lorsque les installations seront pratiquement achevées.

La comptabilité de l'infrastructure de l'accord de projet comprend une estimation de la mesure de la construction en cours fondée sur la technique de mesure du progrès établie par BNA et convenue avec le certificateur indépendant, comme énoncé dans l'accord de projet. La technique de mesure du progrès mesure le progrès en fonction des jalons atteints. Les progrès sont calculés en fonction de la liste des valeurs figurant dans l'accord de projet et sont vérifiés par le certificateur indépendant dans le cadre du processus de certification. De l'avis de la direction, la technique de mesure du progrès est une méthode appropriée pour mesurer les progrès à partir de renseignements fiables. La technique de mesure du progrès ne prévoit pas de mesure pour les jalons partiellement atteints, car les renseignements disponibles sont insuffisants pour faire une estimation raisonnable du montant avant qu'un jalon ne soit atteint et vérifié par le certificateur indépendant.

c. Recettes

L'APWD comptabilise ses recettes lorsque se produisent les transactions ou les événements générant les recettes. Normalement, les recettes sont comptabilisées lorsqu'une preuve convaincante d'une entente existe, que des services ou des biens ont été fournis, que le montant est fixe et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement garanti.

Les recettes tirées des opérations sont principalement constituées de déductions effectuées sur les paiements au partenaire privé lorsque certaines conditions sont remplies dans le cadre de l'accord de projet.

d. Intérêt

Les intérêts sur les dépôts de trésorerie sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont accumulés.

e. Produit des réclamations d'assurance

Le produit des réclamations d'assurance est comptabilisé dans la période au cours de laquelle elles sont confirmées.

f. Constatation des charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées. Les estimations des charges à payer sont établies à la fin de chaque période.

g. Paiements de transfert – Crédits

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme des produits lorsque le paiement est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les stipulations créent une obligation conforme à la définition d'un passif. Les paiements reçus sont comptabilisés comme des produits reportés si les stipulations créent une obligation.

Concernant les paiements de transfert d'abord comptabilisés comme des produits reportés, le produit est comptabilisé dans l'état des résultats à mesure que les stipulations sont respectées. Toute partie des paiements de transfert auxquels a droit l'APWD, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée comme une somme à recevoir de la part du gouvernement du Canada.

h. Trésorerie et trésorerie affectée

La trésorerie et la trésorerie affectée concernent les montants détenus dans les comptes bancaires de l'APWD.

i. Sommes à recevoir

Les sommes à recevoir sont inscrites et comptabilisées au coût. À chaque date de clôture, l'APWD examine les sommes à recevoir pour tenir compte de la perte de valeur. Les sommes à recevoir concernent principalement la TVH à recouvrer.

j. Dépôts

Les dépôts auprès des autres entités sont inscrits et comptabilisés au coût. Les dépôts représentent les montants détenus par de tierces parties aux termes des modalités de leurs contrats avec l'APWD.

k. Crédoeurs et charges à payer

Les comptes crédoeurs sont inscrits et comptabilisés au coût. Les comptes crédoeurs inclus principalement des montants relatifs aux activités de construction en cours du projet.

l. Provisions environnementales

Lorsque l'APWD accepte la responsabilité ou a la responsabilité directe de sites dont les niveaux de contamination dépassent les normes environnementales et prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs pour remettre en état la propriété, et si le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à l'état de la situation financière à titre de passif. L'estimation comprend les coûts directement imputables aux activités de remise en état, à l'exploitation après remise en état et aux activités d'entretien et de surveillance qui font partie intégrante de la stratégie de remise en état. Les coûts estimés futurs sont comptabilisés au passif et reposent sur les meilleures estimations de la direction quant aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant ou s'il n'est pas prévu que l'assainissement ait lieu, la situation sera présentée dans une note afférente aux états financiers.

m. Montant dû au partenaire privé

Le montant dû au partenaire privé se compose de l'obligation envers BNA pour les premiers 15% des coûts de conception et de construction. L'obligation est évaluée au coût amorti en fonction du taux d'intérêt effectif, qui est représenté par le taux implicite du contrat. Les paiements en capital commencent au moment de la mise à disposition du point d'entrée canadien et expirent après 30 ans, ce qui comprend les versements de capital et d'intérêts.

n. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements, améliorations importantes et coûts permettant de prolonger la durée de vie utile des biens ou d'accroître leur capacité sont capitalisés. Les réparations et les travaux d'entretien sont inscrits dans l'état des résultats au moment où ils sont effectués.

Les biens loués sont comptabilisés lorsque les biens sont remis à l'APWD par le Michigan dans le cadre d'un contrat-cadre de location conclu entre le Michigan et l'APWD. En vertu de ce contrat, les biens sont classés en tant qu'immobilisations corporelles et amortis sur la durée du contrat de location ou sur leur durée de vie utile, si celle-ci est inférieure.

Les sommes comprises dans les travaux de construction en cours ne sont amorties qu'une fois transférées dans la catégorie d'immobilisations appropriée. Les montants ne sont transférés que lorsque les biens sont prêts à être mis en service conformément aux politiques de l'APWD.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée de leur vie utile estimée au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Ordinateurs et matériel de bureau | de 3 à 10 ans |
| Routes | de 4 et 6 ans |
| Biens loués | de 89 à 94 ans |
| Améliorations locatives | de 3 à 5 ans |

Lorsque la condition d'une immobilisation corporelle montre que celle-ci ne contribue plus à la capacité de l'APWD de fournir des services, ou si la valeur de l'avantage économique futur d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour tenir compte de cette perte de valeur. Les moins-values nettes relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. L'évaluation visant à déterminer si une telle condition existe est réalisée au moins à chaque date de clôture.

o. Charges payées d'avance

Les paiements effectués avant que les services connexes soient fournis sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Ces dernières sont constatées comme des charges lorsque les services connexes sont fournis. La plupart des charges payées d'avance sont associées à l'assurance pour soutenir le projet.

p. Passif éventuel

Le passif éventuel est une obligation potentielle dont l'existence sera confirmée par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

q. Régimes de retraite et d'avantages sociaux

L'APWD offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées, un régime d'épargne non enregistré et un régime d'avantages sociaux collectif et les charges liées à ces régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

r. Instruments financiers

L'APWD recense, évalue et gère les risques financiers afin de réduire au minimum leur incidence sur ses résultats et sur sa situation financière. Les risques financiers sont gérés en fonction de critères précis. L'APWD ne participe à aucune opération spéculative ni n'utilise d'instruments dérivés.

La mesure des instruments financiers dépend de leur classement, comme suit :

| Catégories | Instruments financiers | Évaluation |
|--------------------|--------------------------------|-------------|
| Actifs financiers | Trésorerie | Coût |
| | Trésorerie affectée | Coût |
| | Dépôts | Coût |
| Passifs financiers | Créditeurs et charges à payer | Coût |
| | Retenues de garanties | Coût |
| | Montant dû au partenaire privé | Coût amorti |

s. Conversion de devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change à la fin de chaque année. Jusqu'au règlement d'un élément, les gains et les pertes résultant la réévaluation sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. À la suite du règlement de l'élément, les gains et les pertes découlant de la conversion de devises sont inscrits dans l'état des résultats.

t. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont utilisées sont la mesure des travaux de construction en cours, le montant de la taxe sur les produits et services et de la TVH recouvrable, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer, les provisions environnementales, les pertes de valeur et les éventualités. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative.

u. Chiffres du budget

Les chiffres du budget figurant dans les états financiers sont présentés aux fins de comparaison. Ces chiffres sont extraits du plan d'entreprise de l'APWD, lequel a été approuvé par son Conseil d'administration et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

v. Normes et directives comptables adoptées au cours de l'exercice

La norme suivante a été publiée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) :

SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations : Ce nouveau chapitre établit des normes qui précisent quand et comment comptabiliser une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

Ce chapitre a été publié par le CCSP en août 2018 et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022.

L'adoption n'a pas eu d'effet sur les états financiers.

3. Trésorerie affectée

La trésorerie affectée concerne les fonds déposés dans un compte de garantie bloqué. Les fonds du compte de garantie bloqué sont utilisés pour financer les activités du projet au Michigan, y compris l'acquisition de biens immobiliers et les coûts connexes, les coûts de planification et d'ingénierie.

Conformément à la reconnaissance du financement des activités du Michigan, l'APWD est tenue d'utiliser un compte de garantie bloqué pour retenir et verser les fonds relatifs à ces activités. La reconnaissance du financement des activités du Michigan indique les processus, les rôles et les responsabilités relatifs à l'acquisition de biens immobiliers au Michigan par les parties au Michigan (MDOT) et le Michigan Strategic Fund (MSF) et aux autres activités du projet au Michigan. Le compte de garantie bloqué est financé par l'APWD chaque trimestre.

4. Provision environnementale

L'APWD comptabilise une provision pour l'assainissement une fois que toutes les conditions suivantes sont respectées : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination a été reconnu comme dépassant la norme environnementale; l'APWD est directement responsable ou en accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et une estimation raisonnable de ce montant peut être réalisée à ce moment-là.

L'APWD est responsable des terrains nécessaires au projet. Au Canada, cette responsabilité comprend les terrains fournis par le gouvernement du Canada à l'APWD aux fins d'utilisation dans le cadre du projet. Les terrains du Michigan servant pour le projet sont achetés par l'État du Michigan. Ces achats sont financés par l'APWD. Il a été établi que certaines parcelles de terrain présentent des niveaux de contamination qui dépassent les normes environnementales acceptables. L'APWD s'attend à ce que des avantages économiques futurs soient cédés, enrayant la contamination; la remise en état sera effectuée dans le cadre des activités de préparation du site en vue de la construction du projet.

Cette contamination est le résultat de l'utilisation du sol des propriétaires précédents. Pour y remédier, il faudra excaver et réhabiliter le sol contaminé. Les études réalisées par l'APWD évaluent les coûts des activités de réhabilitation des terrains canadiens à 0 \$ (2022 : 0 \$) et à 8 381 \$ pour les terrains du Michigan, (2022 : 8 856 \$) pour un total de 8 381 \$ (2022 : 8 856 \$).

Ce montant a été enregistré comme provision environnementale dans l'état de la situation financière. Sur ce montant, 8 381 \$ (2022 : 6 300 \$) ont été capitalisés dans le coût du projet et 0 \$ (2022 : 2 556 \$) pour des terrains qui ne seront pas loués à l'APWD, mais qui demeureront sous la responsabilité de l'État du Michigan, ont été constatés comme des charges.

5. Retenues de garanties

L'APWD retient un montant de la somme à verser aux entrepreneurs afin d'assurer que ces derniers respectent leurs obligations. Les contrats exigent que l'APWD paye les retenues au quasi-achèvement des contrats individuels.

6. Montant dû au partenaire privé

BNA est responsable du financement du projet à hauteur de 15 % des coûts de conception et de construction (le seuil de 574 802 \$), avant que l'APWD n'apporte ses propres fonds au projet. Le seuil a été atteint en mars 2019, le passif étant présenté comme la valeur des flux de trésorerie futurs prévus, actualisée au taux d'intérêt effectif implicite de 3,24 %.

L'APWD s'acquittera de ce passif au moyen de paiements en capital, qui débiteront au moment de la remise du point d'entrée canadien à l'APWD et expireront 30 ans après cette date. Les remboursements estimatifs pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

| (en milliers de dollars) | |
|--------------------------------------|------------|
| Paiements en capital : | |
| 2024 à 2026 | 81 780 |
| 2027 | 35 048 |
| 2028 | 35 048 |
| 2029 et années suivantes | 899 575 |
| Moins : Total des intérêt | [476 649] |
| Contribution du partenaire privé | 574 802 |
| Intérêts capitalisés à ce jour | 70 218 |
| Intérêts passés en charges à ce jour | 16 471 |
| Passif | 661 491 |

7. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

| | Améliorations locatives | Ordinateurs et matériel de bureau | Construction en cours | Terrains | Routes | Biens loués | Total |
|----------------------------|-------------------------|-----------------------------------|-----------------------|---------------|---------------|----------------|------------------|
| Coût | | | | | | | |
| 1 ^{er} avril 2021 | 1 193 | 713 | 1 715 688 | 64 886 | 46 010 | 262 459 | 2 090 949 |
| Acquisitions | - | 114 | 461 714 | - | - | 8 303 | 470 131 |
| Pertes de valeur | - | - | (587) | - | - | - | (587) |
| Transferts | - | 339 | (339) | - | - | - | - |
| 31 mars 2022 | 1 193 | 1 166 | 2 176 476 | 64 886 | 46 010 | 270 762 | 2 560 493 |
| 1 ^{er} avril 2022 | 1 193 | 1 166 | 2 176 476 | 64 886 | 46 010 | 270 762 | 2 560 493 |
| Acquisitions | - | 95 | 687 151 | - | (240) | 10 549 | 697 555 |
| 31 mars 2023 | 1 193 | 1 261 | 2 863 627 | 64 886 | 45 770 | 281 311 | 3 258 048 |

Suite à la page suivante

Immobilisations corporelles (suite)

(en milliers de dollars)

| | Améliorations locatives | Ordinateurs et matériel de bureau | Construction en cours | Terrains | Routes | Biens loués | Total |
|----------------------------|-------------------------|-----------------------------------|-----------------------|----------|---------------|--------------|---------------|
| Amortissement cumulé | | | | | | | |
| 1 ^{er} avril 2021 | 730 | 450 | - | - | 12 711 | 3 562 | 17 453 |
| Amortissement | 117 | 205 | - | - | 9 082 | 2 865 | 12 269 |
| 31 mars 2022 | 847 | 655 | - | - | 21 793 | 6 427 | 29 722 |
| 1 ^{er} avril 2022 | 847 | 655 | - | - | 21 793 | 6 427 | 29 722 |
| Amortissement | 117 | 270 | - | - | 9 082 | 2 976 | 12 445 |
| 31 mars 2023 | 964 | 925 | - | - | 30 875 | 9 403 | 42 167 |

Valeur comptable nette

| | | | | | | | |
|---------------------|------------|------------|------------------|---------------|---------------|----------------|------------------|
| 31 mars 2022 | 346 | 511 | 2 176 476 | 64 886 | 24 217 | 264 335 | 2 530 771 |
| 31 mars 2023 | 229 | 336 | 2 863 627 | 64 886 | 14 895 | 271 908 | 3 215 881 |

Au 31 mars 2023, l'APWD a comptabilisé 2 863 627 \$ (2022 : 2 176 476 \$) pour les travaux de construction en cours du projet en fonction des coûts admissibles engagés à ce jour, y compris des intérêts capitalisés de 70 218 \$ (2022 : 53 403 \$). Les composantes de projet seront amorties en fonction de leur durée de vie utile estimée une fois qu'elles auront été mises en exploitation et qu'elles auront commencé à fournir des services. Au cours de l'exercice, l'APWD a comptabilisé des charges de 183 656 \$ (2022 : 108 828 \$) liées aux coûts de l'échangeur I-75 et à l'amélioration des routes locales, y compris des intérêts de 3 944 \$ (2022 : 3 821 \$).

Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice indiqué ci-dessus comprennent un montant de 181 302 \$ (2022 : 137 468 \$) pour des immobilisations corporelles et des retenues impayées au 31 mars 2023. Ces éléments ne sont pas compris dans l'état des flux de trésorerie.

En 2023, l'APWD a déclaré des pertes de valeur totalisant 0 \$ (2022 : 587 \$) pour ramener la valeur d'éléments d'actifs de construction en cours endommagés à leur valeur de réalisation nette.

8. Obligations contractuelles

L'APWD a des engagements principalement au titre de conventions d'honoraires professionnels, de location, de construction de l'infrastructure, d'exploitation et entretien ainsi que de TI et communications, d'un montant total de 2 884 124 \$ (2022 : 3 581 664 \$). Certaines conventions d'honoraires professionnels prévoient des droits de résiliation permettant aux deux parties de résilier la convention sans pénalité. Voici les paiements minimums pour les prochaines années :

[en milliers de dollars]

| | Honoraires professionnels | Loyer | Construction d'infrastructures | Exploitation et entretien | TI/ Communications | Total |
|-----------------|---------------------------|--------------|--------------------------------|---------------------------|--------------------|------------------|
| 2024 | 3 748 | 904 | 646 518 | 2 199 | 1 309 | 654 678 |
| 2025 | 2 396 | 858 | 851 126 | 13 686 | 545 | 868 611 |
| 2026 | 1 043 | 11 | 12 400 | 24 492 | 198 | 38 144 |
| 2027 | 71 | - | 858 | 23 800 | 32 | 24 761 |
| 2028 | 71 | - | 827 | 24 632 | 21 | 25 551 |
| 2029 et ensuite | 195 | 1 | 2 283 | 1 269 842 | 58 | 1 272 379 |
| | 7 524 | 1 774 | 1 514 012 | 1 358 651 | 2 163 | 2 884 124 |

9. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, l'APWD est demanderesse ou défenderesse, ou elle est impliquée dans certaines réclamations ou poursuites. Dans la mesure où un événement est susceptible de se produire ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimé et une charge sont comptabilisés dans les états financiers. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut être déterminée, la comptabilisation commencera à partir du moment où il deviendra probable que le litige fera l'objet d'un règlement et où le montant de ce dernier pourra être déterminé.

10. Charges par type

[en milliers de dollars]

| | 2023 | 2022 |
|--|----------------|---------|
| Coûts I-75 | 181 798 | 107 079 |
| Salaires et avantages sociaux | 16 319 | 15 713 |
| Amortissement | 12 445 | 12 269 |
| Services professionnels | 11 953 | 4 790 |
| Services juridiques | 6 231 | 7 661 |
| Assurances | 4 960 | 5 034 |
| Avantages communautaires | 4 820 | 2 |
| Améliorations aux routes locales | 1 858 | 1 749 |
| Bureau et entretien | 1 358 | 918 |
| Loyer | 1 047 | 1,013 |
| Terrains au Michigan | 994 | 300 |
| Perte de change | 526 | 5 672 |
| Impôt foncier | 341 | 354 |
| Paiements de transfert à l'Autorité internationale | 321 | 270 |
| Frais de déplacement | 281 | 105 |
| Règlement des réclamations | 265 | - |
| Autres | 226 | 116 |
| Réparations et entretien | 145 | 83 |
| Perte de valeur | - | 587 |
| | 245 888 | 163 715 |

11. Opérations entre apparentés

Du point de vue de la propriété commune, l'APWD s'apparente à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'APWD conclut des ententes avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales normales applicables aux particuliers et aux entreprises. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange. Au cours de l'année, l'APWD a engagé des charges totalisant 589 \$ (2022 : 511 \$), et a consigné un financement gouvernemental de 729 288 \$ (2022 : 436 974 \$). Au 31 mars 2023, l'APWD a enregistré 5 039 \$ (2022 : 2 713 \$) de sommes à recevoir et 0 \$ (2022 : 3 \$) de crédateurs auprès d'entités apparentées.

L'APWD n'a aucun engagement contractuel ni aucun passif éventuel avec ses entités apparentées.

Remboursement de crédits parlementaires

Au cours de l'année, le gouvernement du Canada a demandé à ce que l'APWD rembourse 15 712 \$ en crédits parlementaires (2022 : 25 026 \$) qu'elle avait déjà reçus, mais non dépensés, car les dépenses réelles étaient inférieures aux estimations.

Personnel de gestion clé

À l'exception des salaires et des avantages sociaux, l'APWD ne réalise aucune transaction avec son personnel de gestion clé. Les membres du personnel de gestion clé sont les personnes qui détiennent l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'APWD, y compris le personnel de la haute direction et les membres du conseil d'administration.

L'APWD reçoit également certains services à titre gracieux, par exemple l'audit de ses états financiers. Ils ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

12. Instruments financiers

m. Juste valeur

La valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de l'APWD, à l'exception du montant dû au partenaire privé, se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

b. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations et entraîne, de ce fait, une perte financière pour l'autre partie. La quasi-totalité du risque de crédit de l'APWD est liée à ses soldes de trésorerie. L'APWD gère ce risque en faisant affaire uniquement avec des membres de l'Association canadienne des paiements. Habituellement, la valeur comptable indiquée à l'état de la situation financière de l'APWD pour son actif financier exposé au risque de crédit, nette de toutes provisions applicables pour perte, représente le montant maximum exposé au risque de crédit. Le risque de crédit n'est pas un risque important pour l'APWD.

L'exposition maximale de l'APWD au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

| (en milliers de dollars) | | |
|--------------------------|----------------|----------------|
| | 2023 | 2022 |
| Trésorerie affectée | 88 916 | 86 318 |
| Trésorerie | 21 782 | 28 892 |
| Dépôts | 82 | 84 |
| | 110 780 | 115 294 |

Le risque de crédit associé à la trésorerie et la trésorerie affectée est considérablement réduit du fait que la trésorerie et la trésorerie affectée sont conservées dans les comptes bancaires de l'APWD. Les sommes à recevoir concernent principalement la TVH à recouvrer. Par conséquent, elles ne répondent pas aux critères de comptabilisation à titre d'instrument financier.

c. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'APWD ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment requis. L'APWD gère ce risque grâce à l'établissement de budgets comportant des estimations des liquidités détaillées ainsi qu'à un suivi régulier. Le risque de liquidité est faible, étant donné que l'APWD est financée par le gouvernement du Canada.

Les comptes crédateurs et charges à payer et les retenues de l'APWD ne portent pas intérêt; aucun passif n'est payable sur demande. Le montant dû au partenaire privé est évalué au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 3,24 %, soit le taux implicite des fonds apportés par le BNA et des paiements en capital versés par l'APWD au BNA.

Voici une estimation des échéances des passifs financiers de l'APWD :

| (en milliers de dollars) | | | | |
|--------------------------------|------------------------|--------------------------|----------------|------------------|
| | Moins de trois mois | De trois mois à un an | Plus d'un an | Total |
| Montant dû au partenaire privé | - | 11 683 | 649 808 | 661 491 |
| Créditeurs et charges à payer | 133 996 | - | - | 133 996 |
| Retenues de garanties | - | - | 320 996 | 320 996 |
| | 133 996 | 11 683 | 970 804 | 1 116 483 |

d. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que posent les fluctuations de facteurs du marché, comme les taux d'intérêt et les taux de change des devises étrangères sur les résultats.

Les trésoreries de l'APWD sont exposées au risque lié au taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt avaient varié de 1 % pendant l'année, les produits d'intérêts de l'encaisse affectée auraient varié d'environ 1306 \$ (2022 : 1297 \$).

Le solde des trésoreries et les créiteurs et charges à payer en dollars américains de l'APWD sont exposés au risque de change. Une variation de 1 % du taux de change en date du 31 mars 2023 aurait un effet net d'environ 784 \$ (2022 : 849 \$).

13. Régimes d'avantages sociaux

L'APWD offre des régimes d'avantages sociaux à ses employés, à savoir un régime de retraite, un régime d'épargne non enregistré et un régime de prestations collectif. Les charges constatées pour chaque régime sont présentées dans le tableau ci-dessous :

| (en milliers de dollars) | 2023 | 2022 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Régime de retraite | 943 | 841 |
| Régime d'avantages sociaux collectif | 672 | 688 |
| Régime d'épargne non enregistré | 25 | 42 |
| | 1 640 | 1 571 |

a. Régime de retraite

Dans le cadre du régime de retraite à cotisation déterminée, le montant des cotisations est prédéterminé et les prestations reçues à la retraite dépendent du montant des cotisations accumulés et des gains relatifs aux cotisations. L'inscription au régime est obligatoire; dès que les employés y sont admissibles, ils doivent s'y inscrire.

Les employés doivent verser des cotisations de base équivalant à 5 % de leur salaire de base et peuvent verser des cotisations facultatives jusqu'à concurrence de 4 % de leur salaire de base, pour un pourcentage total maximum de 9 % de leur salaire de base. L'APWD doit verser une cotisation de 5 % du salaire de base des employés, et verser une cotisation égale aux cotisations facultatives, jusqu'à concurrence de 4 % du salaire de base des employés.

Le régime de retraite est entré en vigueur le 1er janvier 2015. Aux fins de conformité avec le décret C.P. 2014-1382 (note 1), depuis le 1er janvier 2018, les cadres supérieurs ont le même plan que les employés.

b. Régime d'épargne non enregistré

En 2020, l'APWD a établi un régime d'épargne non enregistré pour les employés de niveau directeur et plus qui ont atteint la limite annuelle de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* dans le cadre du régime de retraite à cotisations définies. Les employés peuvent cotiser le même pourcentage que leur régime de retraite à cotisations définies ou choisir un autre pourcentage (entre 5 % et 9 %). L'APWD versera une contribution équivalente à celle des employés.

c. Régime d'avantages sociaux collectif

Les primes relatives aux avantages sociaux suivants, en vertu du régime d'avantages sociaux collectif, sont versées par l'APWD :

iv. Assurance-maladie complémentaire

v. Assistance-voyage en cas d'urgence

vi. Soins dentaires

vii. Compte de frais médicaux

viii. Assurance vie de base

ix. Assurance vie des personnes à charge

x. Assurance de base en cas de décès ou de mutilation accidentels

xi. Programme d'aide aux employés.

Le régime d'avantages sociaux collectif est sensiblement le même pour les cadres et les employés. La seule différence est liée au montant maximum global autorisé dans le compte de frais médicaux. Pour les cadres, ce montant s'élève à 2 500 \$ par année, comparativement à 1 000 \$ par année pour les employés.

14. Incidence de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'épidémie de COVID-19 a été déclarée une pandémie par l'Organisation mondiale de la santé. Les gouvernements du monde entier, notamment ceux du Canada, de l'Ontario, des États-Unis et du Michigan, ont donc adopté des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Bien que BNA ait fourni plusieurs avis revendiquant le droit à une compensation et à une aide en vertu de l'accord de projet (se reporter à la note 9), au 31 mars 2023, BNA n'a pas justifié ces droits à une compensation. La situation est dynamique et la durée finale, l'ampleur de l'impact et tout droit à BNA qui pourrait être dû par l'APWD aux termes de l'accord de projet ne sont pas connus à l'heure actuelle.

15. Écarts avec le budget

Il existe des écarts entre les résultats financiers prévus au budget et les résultats financiers réels pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, présentés dans l'état des résultats pour les produits, les catégories de charges du projet du pont international Gordie Howe et les charges des services internes, et dans l'état de la variation de la dette nette pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les recettes tirées des opérations sont principalement constituées de déductions effectuées sur les paiements au partenaire privé. Les événements qui donnent lieu à des déductions sont imprévisibles par nature et ne sont donc pas inclus dans le budget. Les revenus d'intérêts sont des revenus provenant des comptes bancaires de l'APWD ; étant donné que les soldes de trésorerie et les taux d'intérêt fluctuent au cours de l'année, l'APWD n'inclut pas de montant dans son budget pour les revenus d'intérêts.

Les charges ont été légèrement plus élevées en raison d'une activité de construction plus importante que prévu sur la composante I-75.

Les crédits parlementaires et l'acquisition d'immobilisations corporelles ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, car l'activité de construction de BNA a été moins importante que prévu pour l'année.

Dans l'ensemble, le budget annuel du plan d'entreprise 2022-2023 approuvé couvre toutes les dépenses réelles.

16. État des contributions canadiennes et État des contributions canadiennes non récupérées

L'Accord sur le passage exige que l'APWD prépare un État des contributions canadiennes ainsi qu'un État des contributions canadiennes non récupérées. Les états figurent dans le rapport annuel de l'APWD.

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 MARS 2023

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

L'État des contributions canadiennes et l'État des contributions canadiennes non récupérées ci joints (les « États ») sont la responsabilité de la direction de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD).

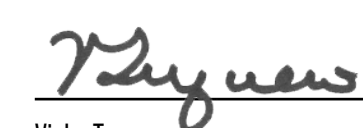
Les États ont été préparés selon le référentiel comptable décrit à la note 2.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a créé des livres de comptes, des dossiers, des contrôles liés aux finances et à la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion qu'elle tient à jour. Ceux-ci visent à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégrité et à la fiabilité des renseignements financiers et quant à la consignation appropriée des opérations et des événements.

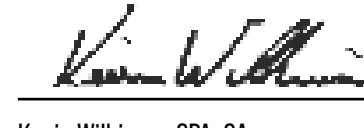
Il incombe au Conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes en conformité avec l'Accord sur le passage. Le Conseil d'administration s'acquitte de ces responsabilités avec l'aide du comité d'audit du Conseil d'administration, qui est composé de quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de l'APWD.

Le comité d'audit doit rencontrer la direction et la vérificatrice générale du Canada, l'auditeur externe, en plus d'examiner les États et d'en recommander l'approbation au Conseil d'administration. En outre, l'auditeur externe a libre accès aux administrateurs de l'Autorité.

Il incombe à la vérificatrice générale du Canada de vérifier les États et de produire un rapport à leur égard.



Vicky Tuquero
Avocate générale



Kevin Wilkinson CPA, CA
Dirigeant principal des finances intérimaire



Heather Grondin
Vice-présidente, Affaires générales et relations extérieures

Windsor, Canada
23 juin 2023



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état des contributions canadiennes et de l'état des contributions canadiennes non récupérées de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (l'« APWD ») pour la période close le 31 mars 2023, ainsi que des notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement ci-après les « états »).

À notre avis, les états ci-joints de l'APWD pour la période close le 31 mars 2023 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'APWD conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations — Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 afférentes aux états, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états ont été préparés afin de permettre à l'APWD de se conformer aux dispositions en matière d'information financière de l'Accord sur le passage. En conséquence, il est possible que les états ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états

La direction est responsable de la préparation des états conformément au référentiel comptable décrit à la note 2, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'APWD à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'APWD ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'APWD.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'APWD;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'APWD à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'APWD à cesser son exploitation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Catherine Lapalme, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 23 juin 2023

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 MARS

(en milliers de dollars canadiens)

| | 2023 | 2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Contributions canadiennes : | | |
| Solde d'ouverture (note 4) | 2 630 749 | 2 160 270 |
| Contributions canadiennes de l'année | 746 710 | 470 479 |
| Total des contributions canadiennes | 3 377 459 | 2 630 749 |
| Coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées : | | |
| Solde d'ouverture (note 4) | 261 237 | 182 144 |
| Coûts imputés de l'année | 116 520 | 79 093 |
| Total des coûts imputés | 377 757 | 261 237 |
| Revenus de l'Autorité du passage : | | |
| Solde d'ouverture | (181 140) | (149 837) |
| Revenus annuels de l'Autorité du passage | (3 490) | (31 303) |
| Total des revenus de l'Autorité du passage | (184 630) | (181 140) |
| Total des contributions canadiennes non récupérées | 3 570 586 | 2 710 846 |

NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

1. ACCORD SUR LE PASSAGE ET CONTENU DES ÉTATS

Le projet du Pont international Gordie-Howe est régi par l'Accord sur le passage conclu entre le Canada, l'Autorité du passage (l'Autorité du pont Windsor-Détroit, ou APWD) et l'État du Michigan. L'Accord sur le passage fournit à l'Autorité du passage établie par le Canada un cadre de travail pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir un nouveau passage international entre le Canada et le Michigan.

L'Accord sur le passage stipule que les coûts engagés pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir le Pont international Gordie-Howe seront récupérés au moyen des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É.-U. Pour faire le suivi de ces coûts et déterminer dans quelle mesure ils ont été récupérés, l'Accord sur le passage exige de l'Autorité du passage qu'elle prépare un État des contributions canadiennes et un État des contributions canadiennes non récupérées (les « États »).

L'État des contributions canadiennes présente le montant total des contributions canadiennes, tandis que l'État des contributions canadiennes non récupérées présente l'excédent de la somme du total des contributions canadiennes et du total des coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées sur la somme des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É. U.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'Autorité du passage. Le rôle de l'Autorité internationale vise à vérifier que l'Autorité du passage respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord public-privé.

Pour de plus amples renseignements, y compris la définition des termes, se reporter à l'Accord sur le passage, qui est disponible sur le site Web de l'Autorité du passage.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

c. Référentiel comptable

Les États sont préparés selon l'Accord sur le passage qui stipule que les contributions canadiennes se composent de l'ensemble des sommes, des biens réels ou personnels ou des services fournis, lesquelles sommes ont été acquittées tout comme les montants exigibles au titre de tels biens ou services.

b. Contributions canadiennes

Les contributions canadiennes correspondent, à un moment donné, à l'ensemble des sommes (en dollars canadiens ou converties en cette devise selon le taux en vigueur au moment de leur versement), des biens réels ou personnels ou des services fournis (à la juste valeur en dollars canadiens à la date à laquelle ils sont fournis ou convertis en cette devise selon le taux en vigueur à la date où ils sont fournis), lesquelles sommes ou montants exigibles au titre de tels biens ou services sont devenus la propriété du Parlement du Canada et ont été payés ou fournis par le gouvernement du Canada à l'Autorité du passage, puis versés par l'Autorité du passage avant ou après la date d'exécution initiale et avant ce moment donné, pour couvrir les coûts liés au passage international, à l'échangeur du Michigan, à l'esplanade fédérale des É.-U., à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

c. Coûts liés au passage international

Les coûts liés au passage international désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont liés au passage international et aux terrains du passage international, y compris les coûts des activités liées aux terrains du passage international et des activités du projet relatif au passage international, ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé, y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

d. Coûts liés à l'échangeur du Michigan

Les coûts liés à l'échangeur du Michigan désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont associés à l'échangeur du Michigan et aux terrains de l'échangeur du Michigan, y compris les coûts des activités liées aux terrains de l'échangeur du Michigan et des activités du projet relatif à l'échangeur du Michigan, ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé, y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

e. Coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U.

Les coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U. désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le gouvernement du Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont associés à l'esplanade fédérale des É.-U. et aux terrains de l'esplanade fédérale des É.-U., y compris les coûts des activités liées aux terrains de l'esplanade fédérale des É.-U. et des activités du projet relatif à l'esplanade fédérale des É.-U., ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U., y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

f. Coûts liés à l'Autorité du passage

Les coûts liés à l'Autorité du passage désignent l'ensemble des frais généraux et administratifs qui sont payés par l'Autorité du passage, y compris les coûts et des dépenses liés au règlement de différends et de litiges, et tous les frais payés par l'Autorité du passage au titre de l'impôt, et qui sont associés au passage international, à l'échangeur du Michigan ou à l'esplanade fédérale des É.-U., ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage, de tout accord public-privé et de tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U.

g. Coûts liés à l'Autorité internationale

Les coûts liés à l'Autorité internationale désignent les coûts et des dépenses généraux et administratifs qui sont payés par l'Autorité internationale et qui sont financés par l'Autorité du passage, y compris les frais liés au règlement de différends et de litiges, et qui sont associés à la supervision de l'Autorité internationale.

h. Coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées

Les coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées désignent, à la fin de chaque exercice, le montant total couru sur les contributions canadiennes non récupérées, en dollars canadien, au cours de cet exercice, calculé d'après un taux annuel égal au taux de rendement obligataire à long terme de référence du gouvernement du Canada en vigueur en date du dernier jour ouvrable de l'exercice précédent, tel qu'il est publié par la Banque du Canada, majoré de 100 points de base, et composé annuellement.

i. Revenus de l'Autorité du passage

Les revenus de l'Autorité du passage désignent tous les revenus perçus par l'Autorité du passage (autres que les sommes reçues du Canada et les contributions des organismes fédéraux des É.-U.) relativement au passage international, à l'échangeur du Michigan avant la date d'ouverture du passage international, et à l'esplanade fédérale des É.-U., y compris : revenus de péages canadiens; les revenus générés par tout accord public-privé ou tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U.; les intérêts ou toute autre somme liée aux investissements de l'Autorité du passage; et le produit de toute assurance en cas d'endommagement ou de destruction d'une partie quelconque du passage international, de l'échangeur du Michigan avant la date d'ouverture du passage international, ou de l'esplanade fédérale des É.-U.

j. Contributions des organismes fédéraux des É.-U.

Les contributions des organismes fédéraux des É.-U. désignent l'ensemble des sommes (en dollars canadiens ou converties en cette devise selon le taux en vigueur à leur date de versement) versées par un ou plusieurs organismes fédéraux des É.-U. à l'Autorité du passage au titre des coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U.

k. Contributions canadiennes non récupérées

Les contributions canadiennes non récupérées désignent, à la fin de chaque exercice si le cas, l'excédent de la somme des coûts liés au passage international, à l'échangeur du Michigan, à l'esplanade fédérale des É.-U., à l'Autorité du passage, à l'Autorité internationale avant le moment visé et du montant total des coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées, composés à la fin de n'importe quel exercice et au plus tard à ce moment visé, sur la somme des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É.-U. avant le moment visé et de tous les montants en dollars canadiens ou convertis en cette devise selon le taux en vigueur à leur date du versement ou de réception, selon le cas.

3. COMPARABILITÉ AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'AUTORITÉ DU PASSAGE

Puisque l'État des contributions canadiennes est préparé selon la comptabilité de caisse et qu'il rend compte d'opérations financières d'autres entités gouvernementales, ces états ne sont pas comparables aux états financiers de l'Autorité du passage.

4. COÛTS EXCLUS

La politique en matière de conservation des documents du gouvernement du Canada exige que les documents soient conservés pendant une période de sept ans. L'élimination des documents est permise après cette période de conservation. En conséquence de cette politique, certains documents des années 2005 à 2009 n'ont pas été conservés.

Les contributions canadiennes à l'égard desquelles des documents n'ont pas été conservés totalisaient 982 \$ milles. Ces coûts ont été exclus de l'État des contributions canadiennes.



CONTACTEZ-NOUS



gordiehoweinternationalbridge.com/fr
info@wdbridge.com



3201 rue Sandwich
Windsor (Ontario)
N9C 1A8
1-844-322-1773



7744 W Vernor Hwy.
Detroit (Michigan)
48209
1-844-322-1773



100 ave Ouellette,
bureau 400
Windsor (Ontario)
N9A 6T3
519-946-3038



@GordieHoweBrg



@pontGordieHowe



WDBA-APWD



@pontGordieHowe



[Youtube.com/GordieHoweBridge](https://www.youtube.com/GordieHoweBridge)





WDBA  **APWD**

WINDSOR-DETROIT BRIDGE AUTHORITY | AUTORITÉ DU PONT WINDSOR-DÉTROIT

Aussi disponible en anglais

© Autorité du pont Windsor-Détoit, Windsor, 2023

Conception : Affaires générales et relations extérieures